

Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons et Région

Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid dienen

CONTACT

4/2015

Trimestriel

Octobre – Novembre - Décembre

Belgique-België
P.P.P.B.
7000 Mons
BC 17454

P 801051

Bureau de dépôt :
Mons – Hyon



M. Raymond TASIAUX
DREVE DU PROPHETE, 62

7000 MONS

Editeur responsable
Alain KICQ
Rue de la Licorne, 34
7022 Hyon
Belgique - België

SOMMAIRE

Le mot du Président

L'assemblée générale

Les réseaux Cavell

Bataille de l'Artois (automne 1915)

Le Lusitania

Les médailles (3^{ème} partie)

Tous réfugiés ?

Voyage en Normandie

Bulletin d'inscription

Chers Camarades,

Je ne peux malheureusement qu'exprimer de la tristesse, de la colère et de l'inquiétude suite aux tragiques événements qui ont frappé la France et le Mali et, par résultante, notre pays.

Cette violence gratuite sans fondement ni raison met gravement en danger les valeurs véhiculées dans nos démocraties. Des inconscients manipulés et plein de haine qui ont pour unique but de détruire nos valeurs, notre culture et, surtout, semer la mort et la terreur en massacrant des innocents dont le seul « tort » était de se rencontrer autour d'un verre ou d'assister à un concert ou encore une rencontre sportive.

Notre société vit des moments graves qui engendrent, on peut le comprendre, des sentiments de peur et de repli sur soi. Mais ne soyons pas déstabilisés par ces énergumènes qui ne respectent pas la vie et tuent sans raison.

Notre devise nationale prend une fois de plus tout son sens et, ce, de multiples manières. Notre pays est certes petit, mais il est grand par sa multi culturalité ; tout d'abord parce qu'il y a trois langues nationales, avec une constitution qui garantit à chacune et chacun les libertés fondamentales. C'est aussi une terre d'accueil où chacun(e) peut y trouver sa part de bonheur.

Malgré tout cela, des jeunes, provenant souvent de l'immigration mais nés sur notre territoire et pourtant belges se font manipuler par des individus qui, par leurs propos et leurs comportements, détruisent des valeurs qui s'appellent le respect, la tolérance, la liberté. Leurs propos et leur « idéologie » sont totalement hors contexte et n'engendrent que la destruction. Ce n'est certainement pas de cette façon que l'on construit un monde meilleur.

Depuis la seconde moitié du siècle dernier, nous vivons en paix. De nombreuses institutions sont nées pour assurer cette paix grâce à laquelle nous pouvons réaliser nos objectifs dans le respect de chacun.

Plus que jamais, notre association a toujours un sens probant que nos politiques n'ont pas toujours compris par restriction budgétaire ou par démagogie électoraliste.

J'en appelle à la prévention de nos élus de répondre non pas au coup par coup mais surtout d'assurer la vie des citoyens non seulement par une politique sécuritaire mais aussi en permettant à chacun de s'intégrer et de trouver son chemin dans une société plurielle qu'on le veuille ou non.

Sans transition, la nouvelle année est à nos portes et annonce l'assemblée générale de notre association et pour laquelle j'invite chacun à participer. Celle-ci se fera le 23 janvier prochain. De plus amples détails se trouvent à l'intérieur de ce Contact.

Je souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui vous chers mes vœux de bonne et heureuse année. Que cette année nouvelle vous apporte des grands ou des petits bonheurs dans votre quotidien.

Le Président



Assemblée générale

Samedi 23 janvier 2016

16H30 Dépôt de fleurs au monument des Chasseurs à Pied

17H00 Assemblée générale

18H00 Conférence *

19H15 Apéritif

20H00 Toast à sa Majesté le Roi suivi du repas de tradition

Tenue : SD avec bijoux ou tenue de ville

* « Le chemin de fer belge dans la première
guerre mondiale »

Conférence de Monsieur Baudouin DIEU

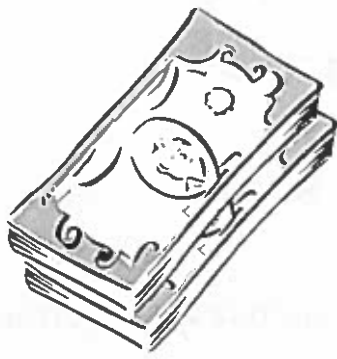
Chef de gare de Mons

Participation au repas de tradition:

Membres du CROR/Mons, épouses, compagnes : 45,00 €

Non membre : 52,00 €

à verser au compte BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons



Cotisation 2016

Chers amis OR,

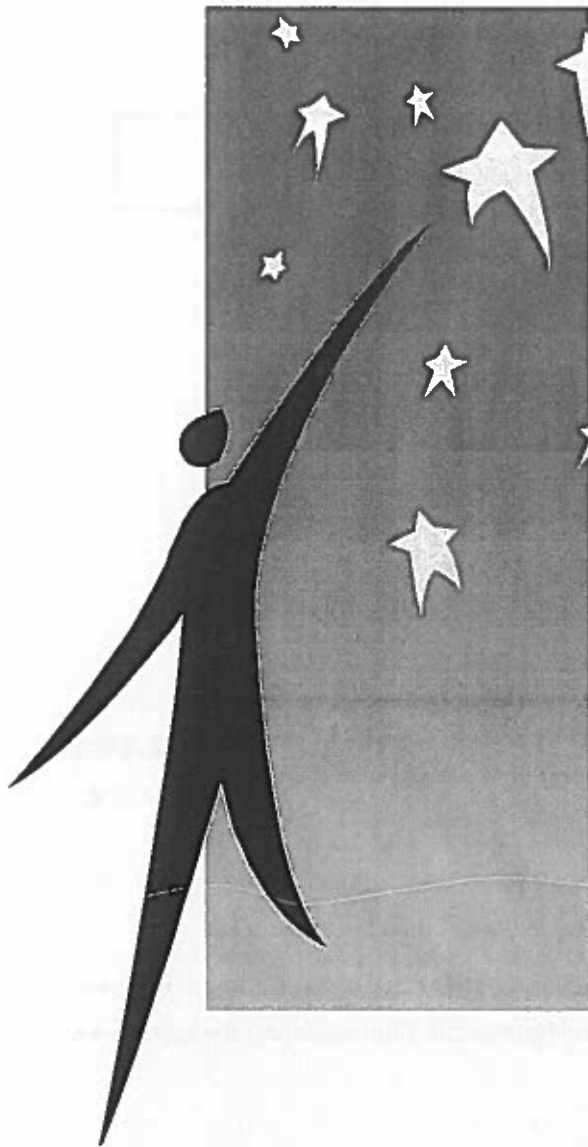
Ce dernier numéro de « Contact » de l'année est l'occasion de vous rappeler que la cotisation reste la même pour ce nouvel exercice. Cette dernière est fixée à 12,50 € et peut être versée au compte BE64 0015 7243 3452, code Bic GEBABEBB de notre association.

C'est en étant nombreux, OR en activité et honoraires, que nous parviendrons à faire entendre notre voix principalement si nous souhaitons avoir une certaine influence en matière de politique de la réserve.

D'avance je vous remercie,

A. KICQ
Cdt (Hr)

Président



Assemblée Générale CROR Mons

23.01.2016

Menu

APERITIF et zakouskis chauds et froids

Toast à SA Majesté le Roi

Buffet « Nouvelle Tendance »

Poissons en chaud et en froid

Viandes en chaud et en froid

*Accompagnements
(pains, pâtes, salades et sauces variées)*

Dessert

Moka

VINS blanc et rouge

Participation aux frais : 45,00 € pour les membres, épouses et
compagnes et 52,00 € pour les non membres

Comment vous inscrire ?

- Soit en versant la somme au compte BE64 0015 7243 3452 avec la cotisation 2016 (12,50 €), cela fait 57,50 €
- Soit en le signalant par lettre, téléphone au Président, A. KICQ,
Rue de la Licorne 34 à 7022 Hyon (Tél : 065/35 42 85)
GSM 0485/13 12 01,
e-mail : alain.kicq@hotmail.be

Soit en le signalant par lettre ou téléphone au Vice-Président,
R. TASIAUX
Drève du Prophète 62 à 7000 Mons (Tél. 065/33 58 75),
GSM 0475/68 74 57, e-mail: ait-belgium@skynet.be

Samedi 23 janvier 2016- Ordre du jour de l'assemblée générale des membres du CRDR Mons

Chers Amis OR,

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale statutaire de votre Cercle.
Cette Assemblée Générale se déroulera le samedi 23 janvier 2016 à 17H00, aux Ateliers des FUCaM, rue des Sœurs Noires, 2 à Mons.

Au cours de cette A.G., les responsables de branche dresseront le bilan de l'année 2015 et vous soumettront les perspectives et évolutions pour l'année 2016.

Ordre du jour :

- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 17 janvier 2015
- Appel de deux scrutateurs aux élections
- Appel nominal des présents et des votants
- Rapport du Président, le Cdt (r) Hre A. KICQ
- Rapport du Vice -Président et S1, le Cdt (r) Hre R. TASIAUX
- Rapport du S2, le Cdt (r) E. POSKIN
- Rapport du S4, le Cdt (r) Ph. DELATTRE
- Rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013
(Lt-Col (R) Hre Jacques FONDU et Cdt (R) Hre Christian Massy)
- Budget 2016
- Election du Conseil d'Administration

Sont sortants et rééligibles les administrateurs suivants :

- M. DEVOS
- D. HELBOIS

Les lettres de candidature à un poste d'Administrateur doivent parvenir pour le 10 janvier 2016 au plus tard au Président A. KICQ, Rue de la Licorne, 34 à 7022 Hyon.

Les candidatures à la Présidence doivent parvenir pour le 31 décembre 2015 au plus tard au Vice-Président Raymond TASIAUX, Drève du Prophète, 62 à 7000 Mons.

Seuls les membres en règle de cotisation au 31.12.2015 pourront prendre part au vote pour les élections du 23.01.2015.

AG du 23 janvier 2016

Ateliers des FUCAM

Rue des Sœurs Noires, 2 à 7000 Mons

Entrée par la rue du Grand Trou Oudart

Programme

16h30 Dépôt de fleurs au monument des Chasseurs à Pied,
Place des Chasseurs à Mons

17h00 Accueil et Assemblée Générale statutaire

18h00 Conférence donnée par Monsieur Baudouin DIEU

« Le chemin de fer belge dans la première guerre mondiale »

19h15 Apéritif

20h00 Toast à Sa Majesté le Roi suivi du repas de tradition

Tenue : SD avec bijoux ou tenue de ville

Accès au parking des Ateliers des FUCAM par la rue du Grand Trou
Oudart



Distinctions honorifiques

Les membres du Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons, ayant reçu durant l'année 2015 une distinction honorifique à titre militaire, sont priés de se faire connaître **le plus rapidement possible** auprès de notre S4, le Cdt (R) Ph. DELATTRE, Chaussée Roi Baudouin, 173 à 7030 Saint-Symphorien.

Afin de faciliter le protocole (et surtout la tâche du Président lors de la remise du bijou de la décoration), il est demandé de fournir, non seulement une copie du diplôme, mais aussi un bref CV civil et militaire (à envoyer au Président du CROR/Mons).

Je félicite les heureux récipiendaires et les remercie des nombreux moments qu'ils ont consacrés à notre cause et qu'ils consacreront encore au détriment de leurs loisirs familiaux.

A. KICQ

Cdt(R)

Président

1914 à 1915 Edith Cavell et les réseaux



Edith Cavell avec Don et Jack

1914 – Le début de la Guerre

28 juin - l'archiduc Ferdinand, héritier du trône austro-hongrois, est assassiné à Sarajevo, en Bosnie. Exactement un mois plus tard, à la suite de l'assassinat, les troupes austro-hongroises envahissent la Serbie. Edith est dans le Norfolk, en visite chez sa mère veuve. 1st août - Pour soutenir son allié l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie, alliée de la Serbie. La France, alliée de la Russie, se trouve en guerre avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Edith revient à Bruxelles, sentant que ses compétences en soins infirmiers seront plus que jamais nécessaires. Son retour est tout à fait contre la volonté de sa famille et amis dans le Norfolk. Elle dit : "À un moment comme ça, je suis plus que jamais nécessaire".

3 août - Edith est de retour à Bruxelles et renvoie chez elle les étudiantes néerlandaises et allemandes.

Elle indique aux autres que leur premier devoir était de soigner les blessés, sans distinction de nationalité.

4 août - L'Allemagne envahit la Belgique et la Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne. La première guerre mondiale voit la Grande-Bretagne, la France et la Russie d'un côté (les Alliés), et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Turquie sur l'autre (les puissances centrales). Edith reste en Belgique.

20 et 21 août – Des soldats allemands envahissent et occupent Bruxelles. Les blessés de toutes les nationalités commencent à affluer dans la clinique d'Edith. La clinique d'Antoine Depage va devenir un hôpital de la Croix-Rouge pour blessés de toutes nationalités - les infirmières ne doivent pas prendre part à la guerre quel que soit leur côté. La Reine Elisabeth de Belgique a ouvert le Palais Royal aux blessés de guerre, en majorité allemands. Soixante infirmières britanniques ont été renvoyées à la maison. Edith Cavell et son infirmière adjointe, Mlle Wilkins, sont restées.

1914-1915 – l'organisation d'évasion

En Belgique l'avancée allemande a été un succès, les britanniques se retiraient de Mons, les Français furent repoussés, beaucoup dans les deux armées étant isolés. À l'automne 1914, deux soldats britanniques bloqués trouvèrent le chemin de l'école de formation de l'infirmière Cavell. Ils ont été hébergés pendant deux semaines, en dépit des risques encourus. D'autres ont suivi, chacun d'entre eux espérant disparaître en territoire neutre en Hollande. Un du 1er Bataillon du Régiment Norfolk reconnut une gravure de la cathédrale de Norwich sur le mur de son bureau; Edith était toujours très heureuse de recevoir quelqu'un de son Norfolk bien aimé, demanda à un certain Arthur Wood de ramener sa Bible à la maison ainsi qu'une lettre pour sa mère. Progressivement une organisation de sauvetage clandestine a été créée, avec l'assistance du prince Reginald de Croÿ et de sa sœur, la princesse Marie, chez eux dans le Château de Bellignies en France près de Maubeuge. Des systèmes de guidage furent organisés par Philippe Baucoq, un architecte bruxellois, et quelques 200 soldats alliés purent s'évader. (Le mot de passe était "Yorc"= Croÿ à l'envers). Cette organisation a duré environ neuf mois, malgré les risques. Toutes les personnes impliquées savaient qu'elles pouvaient être abattues pour avoir abrité les soldats alliés. Edith également dut faire face à un dilemme moral. En tant que membre "protégé" de la Croix-Rouge, elle aurait dû rester à l'écart. Elle était, cependant, prête de sacrifier sa conscience pour le bien de ses semblables. Pour elle, la protection, la dissimulation et la contrebande loin des hommes traqués était un acte humanitaire comme de s'occuper des malades et des blessés. Edith était prête à faire face à ce qu'elle croyait être les conséquences.

En août 1915, un "collaborateur" belge était passé entre les doigts d'Edith. L'école a été fouillée pendant qu'un soldat se glissait à l'arrière du jardin. Nurse Cavell est restée calme - aucun papier compromettant ne fut trouvé (son journal avait été cousu dans un coussin). Edith était trop consciencieuse et elle avait même réussi à garder secrètes ses activités "souterraines" afin de ne pas incriminer ses infirmières. Ses collègues, Elizabeth Wilkins et Jacqueline Van Til ont dit qu'elle avait pris de l'âge, se tenait en retrait et silencieuse et déterminée. Parallèlement à l'organisation de l'évasion et les difficultés croissantes à fournir des guides fiables et suffisamment d'argent pour les évasions, Edith devait gérer l'école de formation à Ixelles et superviser la construction de la nouvelle école à Uccle. C'était peu de temps avant qu'elle ne réalise que d'aider les fugitifs étaient devenus une infraction punissable par la mort. Cependant elle ne pouvait pas renoncer à ces activités.

Le Dr. Depage travaillait de l'autre côté du front de la guerre et son épouse Marie avait rejoint l'Amérique afin de récolter des fonds. La principale charge de fonctionnement de l'école a incombé à Edith Cavell. De plus ses activités étaient en contradiction avec ceux de l'école qui s'inquiétaient.

1915 – 7 mai

Marie Depage, l'épouse du médecin belge qui est à l'origine de l'école, périt lors du torpillage du navire Lusitania coulé par un sous-marin allemand. 1198 des 1959 personnes à bord furent noyées. Marie revenait d'Amérique où elle avait été recueillir des fonds pour l'hôpital "Océan", qu'Antoine Depage avait établi à De Panne en Belgique pour soigner les soldats blessés.



Marie Depage août 1914

1915 – L'arrestation et l'emprisonnement

Edith a été très secoué et attristé par les nouvelles de la mort de Marie Depage. À peu près au même moment la police secrète a commencé à se refermer sur les opérations d'évasion. Ils voulaient effrayer et intimider mais non procéder à des arrestations avant d'avoir pu découvrir toute l'étendue de l'organisation et tous les intéressés. Ces activités se sont poursuivies pendant environ trois mois engendrant peur et tension dans l'école et dans l'organisation de l'évasion.

Juillet 1915 - Philippe Baucq est arrêté. 5th août 1915 - Edith Cavell est arrêtée. Au total 35 personnes ont été arrêtées dans les semaines suivantes, y compris Marie de Croÿ, Hermann CAPIAU, Louise Thulliez, la comtesse Jeanne de Belleville, Louis Séverin et Georges Hostelet. Ils ont ensuite été classés en trois catégories ; ceux qui ont agi comme guides, les organisateurs et agents de liaison; les chimistes qui ont contribué à l'élaboration de photographies ou de l'établissement de papiers d'identité; et ceux qui ont procuré un hébergement pour les évadés. Certains membres du groupe ont servi à plus d'un titre.

Autour du 8 août 1915 - Après l'interrogatoire de 72 heures Edith est amenée à faire une confession. Les interrogateurs lui disent qu'ils ont déjà les informations dont ils ont besoin et qu'elle peut sauver ses amis, si elle fait des aveux complets. Edith les croit.

10 août 1915 - Edith Cavell est transférée du quartier général de la police à la prison de St Gilles à Bruxelles.

31 août 1915 - L'ambassadeur américain en Belgique, Brand Whitlock, écrit au Baron von der Lancken, ministre allemand des Affaires politiques à Bruxelles. Il demande si il est vrai qu'Edith Cavell est en état d'arrestation. Il ne reçoit pas de réponse. Edith Cavell passera environ 10 semaines à la prison de St Gilles. Pendant ce temps, elle a écrit des lettres à sa famille et à l'école sur des questions d'argent et a demandé à Sister Wilkins de lui envoyer "ses peignes bleus et blancs, un petit carnet et quelques mouchoirs - aussi mon "Imitation du Christ", un petit livre rouge, et mon livre de prières.

Sa cellule était peu meublée, contenant un lit qui, plié, se transformait en une table, une petite armoire et un bassin de toilette. Ses infirmières lui envoyaient des fleurs.

Elle passe son temps à la broderie et la lecture de son exemplaire de "l'Imitation du Christ", encore et encore. Après tant d'années d'activité animée, elle vit sa solitude comme un luxe.

Plus tard, elle dira au Révérend Stirling Gahan : "La vie pour moi a toujours été rapide et plein de difficultés. Ces semaines de prison ont été une période de repos. J'ai eu le temps de lire, de prier et de réfléchir.



La cellule d'Edith Cavell, la prison St Gilles

1915 – le procès

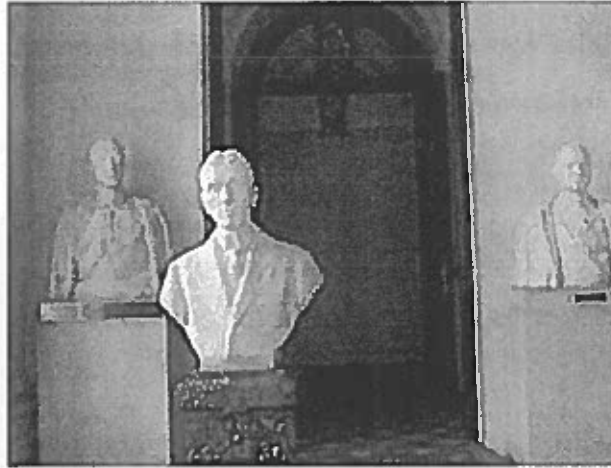
7 octobre 1915 - Edith Cavell et ses compagnons du réseau d'évasion ont été traduits devant un tribunal militaire. Ce tribunal avait été mis en place par les autorités militaires allemandes dans la salle du Sénat Belge. Edith fait face à ses accusateurs en civil, déterminé à ne pas entrainer sa profession dans le discrédit. L'accusation portée contre elle était "de conduire les soldats à l'ennemi". Interrogé à ce sujet, elle a répondu : "Ma préoccupation n'a pas été d'aider l'ennemi, mais d'aider les hommes qui s'adressaient à moi afin de gagner la frontière. Après avoir traversé la frontière, ils étaient libres".

Le procès des trente-cinq accusés n'a pris que deux jours. Aucun des accusés n'a eu droit à une représentation légale adéquate. Il n'était pas question qu'Edith soit déclaré "non coupable". Elle avait admis ce qu'elle avait fait. La seule question était la sévérité de la peine que le tribunal allait imposer. La décision était entre les mains du gouverneur militaire de Bruxelles, le général von Sauberzweig qui allait faire régner la terreur en Belgique. Il était amer parce que son fils était devenu aveugle au cours d'une bataille cinte les Britanniques.

Vendredi 8 octobre 1915 - Le procès prendre fin. Des démarches diplomatiques de l'Amérique neutre, l'Espagne et les Pays-Bas étaient en cours afin de plaider la clémence.

Lundi 11 octobre 1915 - Condamnation. Edith Cavell, Philippe Baucq, Louise Thulliez, une institutrice française de Lille, la comtesse Jeanne de Belleville et Louis Séverin, un pharmacien belge, sont condamnés à mort. Les autres ont reçu diverses peines de prison. Hugh Gibson de l'ambassade américaine (l'ambassadeur Brand Whitlock était malade) a demandé l'aide de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villalobar et l'ambassadeur des Pays-Bas, Maurits Van Vollenhoven afin de faire appel une fois de plus à la clémence.

Le général von Sauberzweig s'est montré inflexible et a informé Gibson que les exécutions auraient lieu le lendemain matin. Il était minuit et Gibson a réalisé qu'il ne pouvait rien faire de plus.



Les bustes du Sénat belge du marquis de Villalobar, Brand Whitlock et Maurits Van Vollenhoven

11 octobre 1915 – dernières heures de Edith

Edith apprit son sort à 20h30 le 11 Octobre, informée par l'aumônier militaire allemand, le pasteur Le Seur. Elle se rendit compte qu'elle n'avait plus que quelques heures à vivre. Le pasteur Le Seur a pu organiser que l'aumônier anglican, le Révérend Stirling Gahan puisse visiter Edith dans sa cellule de prison. Révérend Gahan est arrivé à la prison de St Gilles à 22h00 et a constaté qu'Edith était prête pour la nuit. Elle avait déplié son lit et était dans sa robe de chambre. Ils ont parlé. Elle était calme et elle lui dit : "Je n'ai ni peur ni crainte. J'ai vu la mort si souvent qu'elle ne m'est ni étrange ni effrayante. Ce temps de repos a été une grande miséricorde. Tout le monde ici a été très gentil. Ce que je dirais me trouvant debout devant Dieu et l'éternité, je me rends compte que le patriotisme ne suffit pas. Je ne dois avoir ni haine ni amertume envers quiconque". Stirling Gahan avait apporté la communion afin qu'ensemble, ils prirent le pain et le vin, prononcèrent la bénédiction avant de dire les paroles de l'hymne "Demeure avec moi (Abide with me)".

Gahan lui dit avant de partir que "Nous nous souviendrons toujours de vous comme d'une héroïne et une martyre" ce à quoi elle a répondu : "Ne pensez pas à moi comme ça. Pensez à moi comme à une infirmière qui a essayé de faire son devoir".

12 octobre 1915 – l'exécution

Tôt dans la matinée, probablement autour de 6h, Edith Cavell et Philippe Baucq quittaient leurs cellules de la prison de St Gilles. Ils ont été escortés dans les couloirs de la prison par des gardiens. Les soldats allemands baissaient la tête. Elle marchait très droite et très bien habillée. Elle avait complété son journal intime "Morte à 07h00 le 12 octobre 1915". Le voyage à travers Bruxelles vers le "Tir National" en voiture n'a pas duré longtemps. En pleurant quelques infirmières l'avaient regardé quitter la prison. Sur le lieu de l'exécution des peines relatives à Edith Cavell et Philippe Baucq ont été lues à haute voix. Le Pasteur Le Seur rendit grâce très tranquillement en anglais et la conduisit au poste d'exécution. Avant que ses yeux ne soient bandés Le Seur a vu qu'ils étaient remplis de larmes. Le prêtre a ensuite parlé brièvement à Philippe Baucq avant que lui aussi ne soit conduit à son exécution. Au commandement le peloton d'exécution tire. Edith Cavell et Philippe Baucq sont morts sur le coup. Ainsi l'infirmière mourut Edith Cavell. Dès cet instant, Edith Cavell l'héroïne et martyre était née.

Le Dr Benn, un médecin chef allemand à Bruxelles à l'époque, et écrivain bien connu, a écrit plus tard : "J'ai reçu l'ordre d'être présent au procès et à l'exécution d'Edith Cavell. J'ai suivi le procès du premier au dernier moment et fréquemment j'ai parlé avec elle. J'ai certifié sa mort, fermé ses yeux, et placé son corps dans le cercueil. Elle fut la femme la plus courageuse jamais rencontrée, et était en tous points l'héroïne que son pays a faite d'elle.

Elle est allée à la mort avec sang-froid et d'un maintien qu'il est impossible d'oublier. Elle avait, cependant, agi comme un homme à l'égard des Allemands, et méritait d'être punie comme un homme". Edith fut enterrée à la hâte au champ de tir où elle a été abattue. Une simple croix de bois fut mise sur sa tombe. (Le bois de cette croix est conservé à l'arrière de l'église de Swardston dans son village natal, dans le Norfolk).

L'impact de l'exécution d'Edith Cavell

Le lendemain de l'exécution d'Edith Cavell

Le Général von Sauberzweig avait estimé que s'il se précipitait l'exécution d'Edith Cavell on n'en parlerait plus. Ce fut une erreur substantielle de sa part. L'ambassade américaine et d'autres ont fait en sorte que l'histoire a été largement diffusée et la presse s'en empara. Le tollé qui a suivi doit avoir surpris les Allemands et leur a fait prendre conscience qu'ils avaient commis une grave erreur. L'exécution a été utilisée comme propagande par les alliés, qui acclamaient Nurse Cavell comme une martyre et les responsables de son exécution des monstres meurtriers. Il est triste de penser que cela était contraire à ses dernières volontés. Elle ne voulait pas être dans les mémoires comme une martyre ou une héroïne, mais simplement comme "une infirmière qui a essayé de faire son devoir". L'exécution de cette brave infirmière n'a pas été oubliée ni pardonnée et a été utilisée pour faire basculer l'opinion contre l'Allemagne et, finalement, a contribué à faire participer les Etats-Unis dans la guerre. La propagande que sa mort a entraînée a permis à l'armée du Royaume-Uni de recruter et de doubler les effectifs pendant huit semaines après que sa mort ait été annoncée. Les Allemands se sont rendu compte trop tard qu'ils avaient eux-mêmes fait des dommages incommensurables.

Le Kaiser Wilhelm ordonné qu'à l'avenir aucune femme ne soit exécutée sans son consentement.

De quoi engendrer la clémence pour Louise Thulliez, Jeanne de Belleville et Louis Séverin. Le Pape et Alfonso XIII d'Espagne ont confirmé et les trois ont été graciés.

1918 – Reconnaissance

A la fin de la guerre le Roi Albert I, Roi des Belges, a attribué à titre posthume la "Croix de l'Ordre de Léopold" à Edith Cavell. Le gouvernement belge lui a décerné la "Croix Civique" et la France lui a décerné la "Légion d'Honneur".

17 mars 1919 - Le corps d'Edith Cavell est exhumé.

13 mai 1919 - Son cercueil est transporté à la Gare du Nord à Bruxelles sur un affût de canon escorté par un détachement de troupes britanniques envoyées à partir de Cologne. (L'idée de l'envoi des troupes est venue du major B L Montgomery, qui deviendra plus tard le Field-Marshal Montgomery d'Alamein). Des foules de gens sont alignés le long des rues de Bruxelles. A la Gare du Nord, le révérend Stirling Gahan célébrera un service avant que le corps d'Edith Cavell ne soit conduit par le train vers le port d'Ostende où le destroyer de la Royal Navy, le HMS Rowena, attendait afin de l'emmener à travers la Manche à Douvres. Pendant le voyage une garde militaire veillait sur elle.

En arrivant à six heures du soir, le corps a été transféré à la "Adder" et porté à l'embarcadère puis escorté jusqu'à la gare maritime et placé dans un wagon funéraire, spécialement construit, et ce jusqu'au lendemain matin.

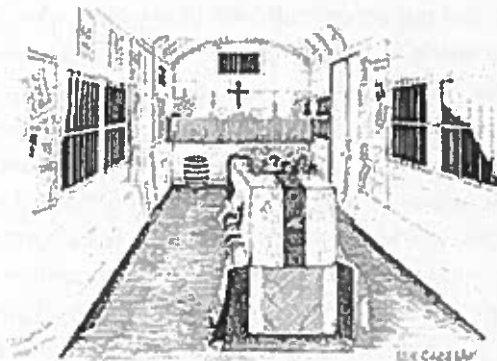
A Douvres, la Société de Sonneurs Sainte Mary a sonné pendant trois heures et trois minutes en l'honneur d'Edith Cavell.

14 mai 1919 - Le train spécial s'est ensuite rendu à Londres en s'arrêtant à Folkestone et Ashford. Les gares de campagne par lesquelles le train est passé ont été envahies par les enfants, et les hommes dans les champs se tenaient tête nue en respect pour le convoi.

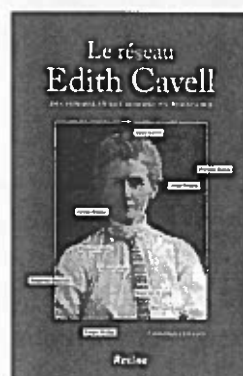
Le train est arrivé à la gare de Victoria à 11h00. Les infirmières ont marché en procession devant l'affût de canon jusqu'à l'abbaye de Westminster. Il y avait une escorte d'une centaine de soldats de tous les grades. Il y avait des fanfares militaires et les rues étaient encombrées de gens rendant hommage. Le New York Times a écrit le lendemain "Ni aucun guerrier triomphant et ni aucun potentat n'aurait reçu un hommage plus impressionnant que celui rendu aux restes mortels de Miss Edith Cavell comme à Londres". Le service commémoratif en l'abbaye de Westminster bondé a été suivie par la Famille Royale et de hauts responsables politiques. Son cercueil a ensuite été emmené par le train à Norwich où elle repose toujours dans une zone appelée "Life's Green" en dehors du transept sud de la cathédrale de Norwich.



Le retour de l'infirmière Cavell à bord du HMS Rowena le 13 mai 1919



Intérieur du wagon transportant Edith Cavell



Nous vous recommandons le livre d'Emmanuel Debruyne paru aux Editions Racine

Bataille de l'Artois (automne 1915)

La bataille de l'Artois de l'automne 1915 (Troisième bataille d'Artois), est une bataille qui eut lieu du 15 septembre au 4 novembre 1915, sur le Front Ouest, pendant la Première Guerre mondiale. Elle opposa la Xe Armée française et la 1ère armée anglaise à la VIe Armée allemande. La bataille de l'Artois s'inscrivait dans le cadre de l'offensive française menée pendant la seconde bataille de Champagne.

En juillet 1915, d'une part, pour poursuivre l'offensive de *Gorlice-Tarnów* sur le front de l'Est, les Allemands prélèvent des unités à l'Ouest, d'autre part, l'arrivée d'une 3e armée anglaise permet le retrait de la 2e armée française et sa mise au repos. Joffre peut donc envisager une grande opération:

- Une attaque en Artois par la 1ère armée anglaise et la 10e armée française,
- Une attaque principale en Champagne par les 4e et 2e armées.
- Le haut commandement espérait la rupture du front suivie d'une offensive générale.

La préparation de la bataille

L'offensive d'Artois nécessite le déplacement de onze divisions et de trois corps d'armée. Tous les soldats sont déplacés par voie ferrée, ce qui nécessite la mise en marche de 592 trains. Les troupes sont prélevées dans les régions de Villers-Cotterêts, Jonchery, Charmes, Épernay et Verdun. Elles débarquent autour d'Amiens, de Doullens et de Saint-Pol.

Le champ de bataille

Le 25 septembre à midi, la 10e armée française attaque en direction de *Vimy*, la 1re armée anglaise en direction de *Loos*. Les deux armées doivent déborder Lens, grand centre minier, par le nord et par le sud.

Le déroulement de la bataille

L'attaque française



La seconde attaque française, la troisième bataille d'Artois, commence avec la prise de la ville de **Souchez**. Après cinq jours de combat intenses, les Français s'emparent des hauteurs de la crête de **Vimy**, pour la troisième fois. Cependant, ils progressent ensuite de façon limitée, et la résistance accrue des Allemands entraîne de lourdes pertes. Les Français n'arrivent pas à capitaliser leurs premiers succès. On estime que les pertes françaises s'élèvent à 48 000 hommes et celles des Allemands à 30 000.

L'attaque anglaise

Dans le cadre de cette grande offensive, la Ire armée du général sir Douglas Haig lance une attaque entre **Lens** et le canal de la Bassée (c'est le début de la bataille de **Loos**). Les Britanniques, à court de munitions d'artillerie, utilisent le gaz pour la première fois dans la guerre. Cependant, des vents contraires renvoient une partie du gaz sur les lignes britanniques, et le terrain, des villages fortifiés et des terrils, rend la progression difficile. Le troisième jour, ils ont avancé de plus de 3 500 m et les troupes d'assaut s'emparent partiellement de la redoute de Hohenzollern³, du village de Loos, et de la colline 70. La deuxième ligne allemande résiste cependant. Les Français venus apporter du renfort aux Britanniques avancent lentement et leur attaque le matin du 26 septembre est contrée. Les contre-attaques allemandes permettent de reprendre la redoute de Hohenzollern. Les combats se poursuivent en octobre.

La contre-attaque allemande

L'attaque dirigée par les Allemands contre les lignes franco-britanniques le 8 octobre et renouvelée plus mollement le 9 a été une des opérations les plus sérieuses et les plus largement conçues qu'ils aient menées depuis longtemps dans la région. Le maréchal French a indiqué dans son rapport que les troupes françaises ont occupé depuis quelque temps, sur sa demande, le secteur compris entre l'ancienne gauche de la ligne française, au Sud ; et Loos, incluse, au Nord. L'attaque du 8 octobre avait pour objet de réoccuper les conquêtes récentes de l'armée britannique, depuis la redoute Hohenzollern jusqu'à Loos comprise. Des interrogatoires de prisonniers ont même appris que si l'objectif immédiat de l'attaque ne consistait que dans cette reprise du terrain, tout était préparé, matériel et personnel, et amené à pied-d'œuvre pour exploiter à fond le succès escompté, prendre en flanc et mettre ainsi en péril les récentes conquêtes françaises de mai et de septembre.



Cette attaque, qui a un peu différé des précédentes, présente quelques caractéristiques intéressantes. Un bombardement assez violent, intermittent, mais sans arrêts de longue durée, était opéré par l'ennemi depuis plusieurs jours. Ce bombardement était dirigé sur les premières lignes - soutiens compris - d'une part, et d'autre part sur les cantonnements de repos (ce dernier procédant par rafales, destiné à produire un effet brutal de surprise terrifiante).

Le 8 octobre, après une matinée relativement calme, un tir extrêmement violent et rapide de tous les calibres fut déclenché sur nos lignes, à midi. Ce tir comprenait des obus d'un calibre inusité : il tomba des obus de 380 et de 305. Les effets de ces obus, ainsi que de très nombreux projectiles de 210 et de 150 qui nous arrivèrent, ont été très au-dessous de ce que l'assaillant pouvait en espérer comme destruction de vies humaines.

Vers 3 h 30 de l'après-midi, le tir devint d'une intensité vraiment extraordinaire.

C'était bien le « trommelfeuer », le feu tambourinant, suivant le pittoresque surnom que lui ont trouvé les Allemands. Pendant ce temps, la deuxième ligne et les villages les plus rapprochés étaient soumis à un déluge d'obus suffocants, destinés à empêcher le tir de l'artillerie et l'arrivée des renforts. Ce barrage était si sérieux que l'odeur persistait, fétide et entêtante, trente-six heures après le bombardement.

À 4 h 10, la première vague allemande couronnait les tranchées de départ construites en avant de la ligne ennemie pendant les nuits précédentes. La fusillade éclatait aussitôt dans les tranchées françaises et britanniques, mais aussi hâtive et nerveuse que nourrie. Les hommes tiraient dans le bleu. Pendant que les officiers calmaient ce premier énervement, faisaient ajuster le tir et régulariser la densité d'occupation des tranchées, la deuxième vague d'assaut suivait la première à 150 mètres; la troisième ne tardait pas à paraître. Ces trois vagues étaient constituées par des hommes placés coude à coude. Disons tout de suite que la première vague, disloquée et fauchée par les feux d'infanterie et de mitrailleuses, se confondit rapidement avec la deuxième. D'importants éléments de cette dernière parvinrent, grâce à des ondulations de terrain et à de hautes luzernes, jusqu'au contact presque immédiat de notre ligne en certains points. Le combat se poursuivit à la grenade. Un poste d'écoute fut même submergé par les assaillants, mais un seul obus de 75, tombant dans ce poste, tua tous les Allemands qui y avaient pénétré. La troisième vague ne put pas s'approcher des tranchées, le barrage foudroyant de notre artillerie l'ayant immobilisée puis détruite. Peu de temps après l'apparition de la troisième vague, se montrèrent les réserves, ou plutôt le deuxième échelon, en colonnes denses. Ces colonnes, accueillies par le feu qui les atteignait par-dessus les premières vagues - toutes les balles trop longues étaient pour elles, - hésitèrent, oscillèrent et finalement se mirent à l'abri dans quelques bâtiments isolés, dont les murs de briques suffisaient à arrêter les balles. Le commandant d'une des compagnies de première ligne, dont le téléphone avait été détruit au début de l'action, put le faire réparer à temps et prévenir l'artillerie que des masses très compactes se pressaient dans la zone de sécurité relative ainsi constituée. Une rafale formidable d'obus moyens et gros s'abattait bientôt sur ces bâtiments, où des centaines de fantassins ennemis furent écrasés. Les débris des unités qui y avaient cherché refuge se sauvèrent en désordre sur la route de Lens à la Bassée, poursuivis par les shrapnells. L'attaque était enrayée, elle allait bientôt se terminer complètement. Elle avait duré presque une heure entière, durée extrêmement longue pour la partie violente d'une action aussi meurtrière.

Meurtrière, elle l'a été: devant le front d'une seule compagnie et dans une zone voisine de la tranchée, 300 cadavres ont été comptés dans la nuit qui a suivi. Or, les victimes de l'artillerie, bien plus nombreuses, sont impossibles à dénombrer, étant situées au voisinage de la tranchée allemande. Les blessés ont afflué à Lens et dans toute la région, au dire des prisonniers. Deux régiments saxons qui attaquaient sur le front des deux compagnies accrochées aux pentes de la cote 70, à l'Est de Loos, ont perdu presque tous leurs officiers. L'un d'entre eux, le 1060 R.I.R., n'avait plus que six ou sept officiers lorsqu'il a quitté le secteur.

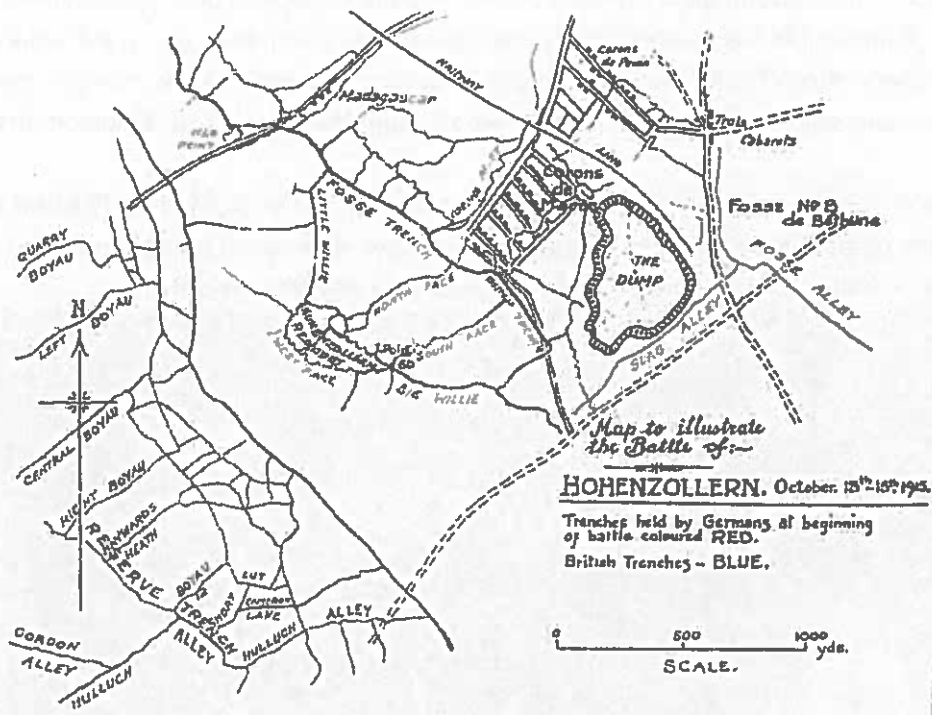
Le récit de l'affaire terminé - car la faible et désespérée tentative d'attaque qui se produisit le lendemain matin, à 8 h 10, ne saurait se comparer au gros et sanglant effort du 8, - il est intéressant de relever quelques remarques faites par les officiers de première ligne. Les hommes de la première vague portaient pour armement, outre les habituelles musettes à grenades et les bombes munies d'un long manche de bois fixé à la ceinture, une masse d'armes, formée d'un lourd cylindre d'acier terminé par une pointe et emmanché sur un manche de bois dur, que retenait au poignet une dragonne.

Les hommes de la deuxième vague, destinés à occuper les tranchées conquises, avaient l'équipement complet - sans sac. Ceux de la troisième vague et- les suivants, destinés à pousser de l'avant, avaient l'équipement complet de campagne. Aucun ne portait le casque. Les casques étaient emmagasinés à Lens.

Les hommes d'assaut se sont avancés avec un grand courage et un esprit de sacrifice évident. Néanmoins, plusieurs détails décèlent un affaiblissement de l'esprit agressif qui était resté, durant de longs mois, une des plus belles caractéristiques du soldat allemand : les officiers qui, normalement, dans l'ordre de bataille allemand, doivent se placer derrière la ligne d'assaut pour surveiller la marche et pousser les hésitants, ont dû, pour susciter un élan devenu moins irrésistible, se porter en avant, se dresser au-dessus des hommes couchés entre deux bonds, agiter leur sabre nu ; ils ont presque tous payé de leur vie cet héroïsme, rendu nécessaire par les défaillances de la troupe. La troupe d'assaut ignorait complètement le terrain. Pour éviter la démoralisation que produit une réflexion trop prolongée, les hommes ont été tenus, jusqu'à la veille au soir du jour fixé, dans l'ignorance absolue de l'attaque et du terrain, dont la connaissance leur eût assurément enlevé la confiance. Les hommes ont été tenus dans l'ignorance de l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Les officiers leur avaient annoncé que l'artillerie était peu nombreuse. Enfin, un signe certain de l'affaiblissement des effectifs a été relevé : les divisions qui ont donné l'assaut dont il est question avaient attaqué, avec de grandes pertes, très peu de jours avant, devant Souchez et Lorette.

L'attaque, d'autre part, devait être renouvelée le lendemain matin, après qu'une nuit de veille et d'attente énervante aurait diminué la valeur des troupes de défense. Cette attaque, dépourvue d'éléments frais en nombre suffisant, ne fut qu'esquissée, et son seul résultat fut d'amener de nouvelles pertes, même dans la tranchée de départ, où se massaient des formations qui furent gravement atteintes, sans même sortir, par le tir de notre artillerie. Le mouvement offensif était terminé. Son échec était complet. Les troupes de défense avaient déjà de fortes raisons d'estimer très lourdes les pertes qu'elles avaient causées à l'assaillant, lorsqu'un document allemand, trouvé sur un officier tué quelques jours après, dépassa toutes les espérances. Les troupes allemandes qui ont exécuté les attaques du 8 et du 9 octobre ont perdu, outre la presque totalité des officiers, 80 pour 100 de leur effectif.

Du 13 au 14 octobre, la 46e division britannique s'empare d'une partie de la redoute de Hohenzollern tenue par les Allemands à la fin de la bataille de Loos, et repousse les contre-attaques allemandes. Les pertes britanniques s'élèvent à 62 000 hommes, tandis que les pertes allemandes comptent environ 26 000 tués, blessés ou prisonniers. Le commandant du corps expéditionnaire britannique, le maréchal sir John French est accusé d'avoir fait mauvais usage de ses réserves pendant les combats et les réclamations pour le remplacer se multiplient.



Le bilan

« Une des causes principales de l'échec de ces offensives de septembre [Champagne et Artois] fut qu'on n'avait pu réaliser la « surprise stratégique ». Les travaux d'approche effectués pendant plusieurs semaines à l'avance avaient donné aux Allemands l'éveil et leur avaient permis de ramener des renforts de Russie et de préparer sérieusement leur 2e position. Ces offensives ne furent cependant pas inutiles en ce sens qu'elles permirent aux Russes de reprendre haleine. Elles n'empêchèrent pas néanmoins la Bulgarie de se ranger sous les drapeaux de nos adversaires le 5 octobre. »

Philippe Pétain.

UN CRIME DE GUERRE EN 1915 ? LE TORPILLAGE DU LUSITANIA

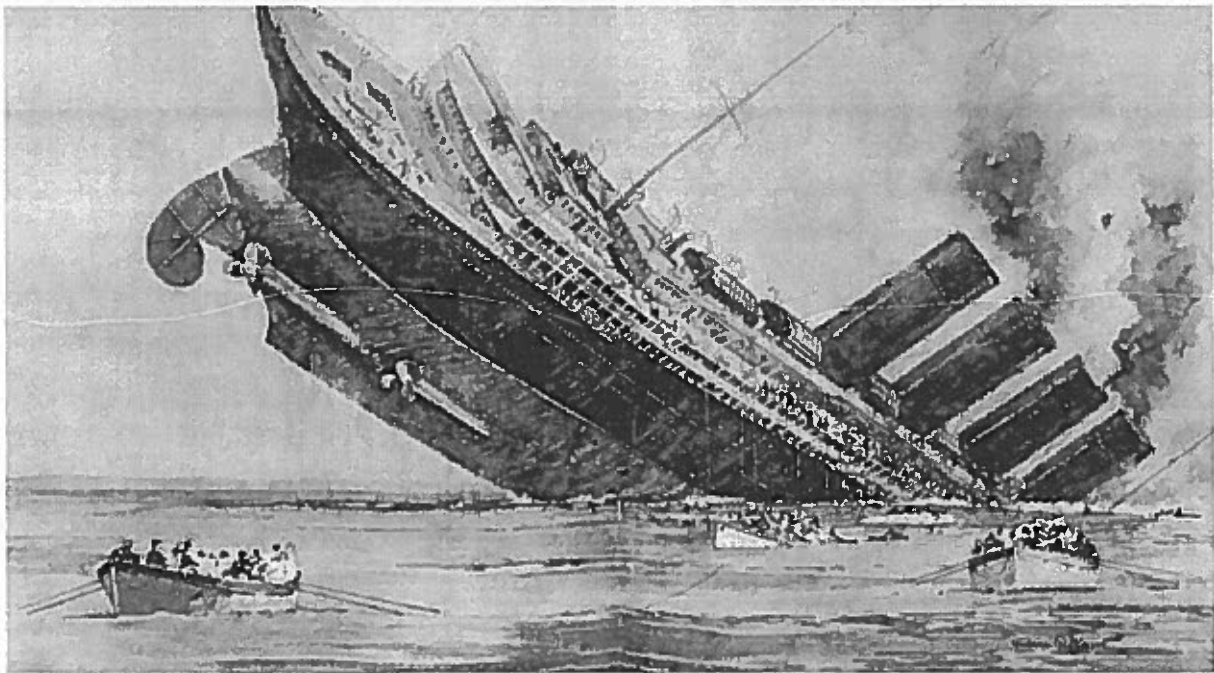
G rard Piouffre

Le 7 mai 1915,   14h25, il y a peine 100 ans, un des plus beaux paquebots de la compagnie britannique Cunard sombre au large de l'Irlande. Le navire a  t  frapp  par une torpille tir e par le sous-marin U 20, sous le commandement du lieutenant de vaisseau de la marine de guerre allemande, Walther Schwieger.

Pr s de la moiti  des 2165 civils am ricains et britanniques pr sents   bord meurt dans le naufrage.

Dans le traitement de l'histoire de la premi re guerre mondiale, en cette p riode de comm moration du centenaire, il ne semble pas que les affrontements maritimes aient tenu une grande place. Ils ont pourtant une importance d cisive, notamment par les cons quences du blocus maritime que les puissances centrales ont eu   subir. Des travaux r cents rappelés dans la s rie documentaire en sept  pisodes,

La grande guerre des nations pr sent e sur Clio cin  et r alis e par les services de l'Institut national de l'audiovisuel, rappellent pourtant que les pertes humaines allemandes directement li es aux privations cons c cutives au blocus ont pu repr senter jusqu'  700 000 victimes.



Cela montre l'enjeu que la guerre sous-marine, dans laquelle les Allemands avaient pu acqu rir, d s avant la guerre, une incontestable sup riorit  technique, pouvait repr senter.

Le navire qui est coul  dans cet apr s-midi du 7 mai 1915 n'est pas un b timent comme les autres, il symbolise les derniers feux de la sup riorit  Britannique en mati re industrielle et technique, m me si avant la fin du XIXe si cle, la domination anglaise sur les lignes commerciales avait  t  remise en cause par un paquebot allemand Kaiser Wilhelm der Grosse, tout un symbole !

En cette fin du XIXe si cle et au d but du XXe si cle les compagnies maritimes se disputent un prestigieux troph e, le ruban bleu, qui r compense le paquebot qui effectue la travers e de l'Atlantique la plus rapide. En cette fin du XIXe si cle, la concurrence allemande face aux Britanniques sur le terrain  conomique est f roce.

La course aux armements

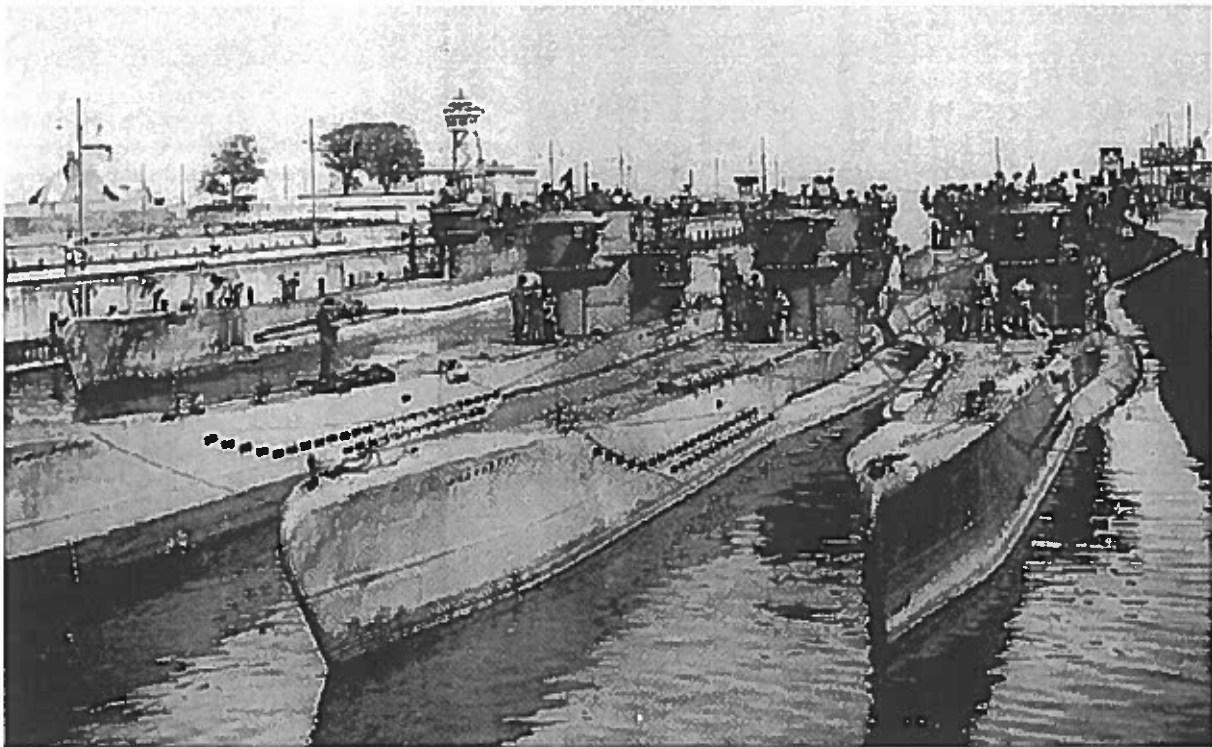
Dans le cadre de la course aux armements, les préoccupations de l'Amirauté sont de voir se développer des croiseurs auxiliaires qui seraient susceptibles d'être armés, et qui pourraient servir de plate-forme d'interception pour contrôler les routes maritimes. Le Lusitania fait donc partie d'une commande avec double finalité, paquebot de transport de passagers sur la ligne Atlantique mais également croiseur auxiliaire. Le chantier commence pour deux navires jumeaux, comme c'est l'usage, à partir de 1904. La conception du navire n'est pas fondamentalement différente de celle des bâtiments les plus récents de la Royal Navy. Les parties vitales du navire sont situées sous la ligne de flottaison, pour les abriter des tirs des bâtiments de surface, et l'on espère que les soutes remplies de charbon pourront éventuellement amortir l'impact d'une mine et peut-être d'une torpille. Les chaudières des deux navires sont également conçues pour pouvoir passer du charbon au mazout. C'est d'ailleurs ce qui se produit en 1921 pour le jumeau du Lusitania, le Mauretania. Si ces navires sont conçus comme des croiseurs auxiliaires, ils sont tout d'abord destinés au transport de passagers avec de luxueux aménagements réalisés par des architectes spécialisés. Il était d'ailleurs prévu au départ que l'architecte français Charles Méwes, qui a déjà réalisé la décoration intérieure des hôtels Ritz de Paris et de Londres ainsi que la rénovation du Carlton, soit sollicité.

Tenu par des contrats d'exclusivité du fait de ses travaux réalisés sur les paquebots allemands Amerika et Kaiserin Augusta Victoria, il doit décliner cette offre. C'est l'architecte écossais James Milard qui est en charge de la décoration du Lusitania en s'inspirant très largement des styles Louis XV et Louis XVI, notamment pour la réalisation des salles à manger des de première classe. Même les troisièmes classes présentent des conditions de transport tout à fait satisfaisantes. Par rapport à la concurrence, ce sont des navires comme l'Olympic et le Titanic, de la White Star Line, qui parviendront à surpasser en matière de confort et de luxe les deux lévriers de la Cunard. Car il s'agit avant tout de remporter des courses de vitesse, à peine plus de cinq journées de mer pour rallier Liverpool à New York, et espérer, en jouant sur quelques heures d'écart, décrocher le ruban bleu. Le voyage inaugural du Lusitania a lieu le 7 septembre 1907. Ce navire est prévu pour 827 membres d'équipage et 2200 passagers. La vitesse atteinte est de 25 nœuds, ce qui est exceptionnel pour l'époque. Pendant ses huit années d'exploitation, le Lusitania et le Mauretania se livreront à une forme de compétition pour décrocher le ruban bleu.

Le sous-marin, un nouveau venu dans la guerre navale

Les premiers sous-marins à usage militaire ont été utilisés pendant la Guerre de Sécession, à la fois par les forces de l'Union et la marine confédérée pour forcer le blocus. Ces bâtiments à propulsion humaine devaient s'approcher des navires ennemis pour déposer à proximité de leur coque des mines qui étaient ensuite activées électriquement.

C'est pendant la Guerre de Sécession que le premier sous-marin à propulsion mécanique est lancé par la marine française avec comme nom : « Le Plongeur ».



Il faut attendre le développement à partir de travaux d'ingénieurs polonais et espagnol, pour la conception d'un moteur électrique, et à partir de 1896 son association avec le moteur diesel, du nom de son inventeur, Rudolf Diesel, pour voir se développer les premiers sous-marins diesels-électriques, armés de torpilles. En août 1914, 270 sous-marins sont en service dans le monde et 135 en construction. C'est seulement en 1907 que la marine allemande se lance dans ce type de navire et très rapidement ses bâtiments marquent leur supériorité technique.

Dès les débuts de la guerre, pour forcer le blocus britannique, les U-boote réalisent des raids contre les différents types de navires britanniques. Le droit de la guerre et les conventions internationales prévoient que les navires de commerce ennemis doivent être arraisonnés puis conduits dans un port ami par une équipe de prise. Mais si cela peut se concevoir pour des bâtiments de surface, le sous-marin ne peut embarquer l'équipage avant de couler le navire, ce qui pose évidemment le problème des victimes potentielles. Le canon de passerelle qui équipe la totalité des sous-marins est destiné à un tir de semonce imposant aux navires de stopper, et permettant l'évacuation de l'équipage sur des canots avant de le couler, au canon ou à la torpille.

L'arme anti-blocus

Dès le 4 février 1915, l'Allemagne déclare zones de guerre les mers qui entourent les îles britanniques et par voie de conséquence, les navires de commerce, y compris ceux qui arborent un pavillon neutre peuvent y être coulés. Les États-Unis protestent mais le kaiser maintient sa décision. La riposte britannique consiste à développer des bateaux pièges, des Q ships, des cargos ou des chalutiers disposant de canons camouflés. Face à ce danger, les commandants de U-Boote sont évidemment incités à couler les navires sans avertissement.

C'est donc dans ce contexte que le Lusitania part pour son dernier voyage. La menace est réelle, même si le commandant du paquebot, James Turner, pense que les 25 nœuds de vitesse de son navire lui permettent d'échapper à un torpillage. La vitesse maximale en surface d'un sous-marin est de seulement 15 nœuds et moins de 10 nœuds en plongée.

C'est pourtant dans ces conditions, et avec une vitesse de cible de 22 nœuds que le maître torpilleur du U-20 parvient à toucher sa cible. L'engin frappe le navire à 3 m sous sa ligne de flottaison légèrement sur l'avant de la passerelle.

À la surprise des sous-marinières allemands, l'impact de la torpille est doublé par une autre série d'explosions, celle des munitions qui avaient été embarquées clandestinement dans les soutes du paquebot. Les conditions d'évacuation des passagers sont particulièrement mauvaises, la gîte du navire incliné sur tribord ne permet pas de mettre les canots de sauvetage à l'eau, d'autant que l'équipage a été largement renouvelé par un personnel assez peu compétent, lors de l'escale à New York. Le bilan est particulièrement lourd, plus de la moitié des passagers et de l'équipage meurt pendant le naufrage. Des centaines de corps sont retrouvés dans les jours qui suivent sur les côtes irlandaises.

Un chargement contestable pour justifier un crime de guerre ?

La presse américaine s'enflamme contre ce que l'on qualifie d'actes de barbarie, tandis qu'en Grande-Bretagne le naufrage du bâtiment attire de nombreux volontaires vers les bureaux de recrutement. Des affiches sont imprimées appelant à « venger le Lusitania ». De leur côté, les Allemands présentent le torpillage du Lusitania comme un acte de guerre contre un croiseur armé. En réalité les canons prévus pour équiper le bâtiment, sur des emplacements d'ailleurs réservés, n'avaient pas été installés.

Au lendemain du naufrage, le 8 mai, le Washington Post publie le fac-similé du premier manifeste de chargement du Lusitania. Contrairement à ce qui a longtemps été affirmé par les autorités britanniques par la suite, 4200 caisses de cartouches et 127 caisses d'obus avaient été embarquées, et le paquebot transportait également 250 000 livres de tetrachloride destinées à la fabrication de gaz asphyxiants. Pourtant, lors du procès il est précisé que deux torpilles, l'une plus puissante que la première sont à l'origine du désastre.

L'émotion internationale suscitée par le torpillage va inciter les autorités allemandes à interdire aux commandants de sous-marin d'attaquer les grands paquebots, quel que soit leur nationalité.

Pourtant des attaques se poursuivent, comme celle contre le paquebot Arabic, appartenant à la White star Line. 44 tués dont trois citoyens américains. Le torpillage a été effectué sans avertissement préalable.

Pour le Kaiser, pour le chancelier Bethman-Hollweg, le risque d'une entrée en guerre des États-Unis est très largement supérieur à celui des conséquences du blocus naval.

En 1915, comme d'ailleurs en 1916, l'état-major allemand de l'armée de terre est persuadé de pouvoir gagner la guerre. De plus les échecs de l'Entente dans les attaques contre l'empire ottoman avec le désastre de Gallipoli favorisent ce point de vue.

La guerre sous-marine à outrance

L'amirauté britannique n'a pas hésité non plus à utiliser la ruse pendant cette période qui se situe entre le naufrage du Lusitania et la reprise, en 1917, de la guerre sous-marine à outrance. Utilisant des navires pièges portant le pavillon américain, les marins britanniques n'hésitent pas à attaquer par surprise les sous-marins allemands en surface lorsqu'ils interceptent les navires en respectant, ce qui est loin d'être toujours le cas, les règles du droit international.

C'est la raison pour laquelle, au printemps 1916, le 4 mai très exactement, l'empereur Guillaume II annonce l'interdiction de couler les navires sans avertissement et l'obligation de sauver des vies humaines. Pour les chefs de l'armée allemande, cette décision est une erreur stratégique majeure qu'ils essaient de compenser en organisant des sabotages dans les arsenaux américains qui produisaient des munitions pour les alliés. Dans la nuit du 29 au 30 juillet 1916, des agents allemands font sauter 1000 t d'explosifs entreposés au Black Tom, une île où les munitions en partance vers l'Angleterre étaient entreposées.

C'est seulement le 9 janvier 1917 que le kaiser Guillaume II autorise la reprise de la guerre sous-marine à compter du 1er février. Les généraux Hindenburg et Luddendorf considèrent cette solution comme la moins coûteuse en vies humaines, d'autant que les batailles de Verdun et de la Somme ont épuisé les réserves allemandes.

Il fallait un prétexte suffisant pour les États-Unis pour s'engager dans la guerre aux côtés de l'Entente, même si la motivation première est financière avec la volonté de récupérer éventuellement les dettes que l'Angleterre principalement, mais également la France, avait contractées auprès des banques américaines.

Le 1er mars 1917, la presse américaine donne connaissance du télégramme Zimmermann dans lequel l'hypothèse d'un soutien de l'Allemagne au Mexique dans une guerre contre les États-Unis était envisagée. Le 6 avril 1917, conséquence, au moins pour l'opinion publique, du drame du Lusitania, les États-Unis entrent en guerre aux côtés de l'Entente.

Les beaux jours des sous-marins

Cet ouvrage est extrêmement intéressant et parfaitement documenté ; sur la partie strictement historique, il n'est pas forcément au fait des recherches historiographiques les plus récentes concernant la Première Guerre mondiale, mais il est l'œuvre d'un historien de la marine, et de ce point de vue particulièrement précieux.

Il présente l'intérêt de révéler un aspect peut-être mal connu, ou en tout cas pas assez, de la Première Guerre mondiale, qui est celui de la guerre sous-marine. Bien des procédés mis au point par la Kriegsmarine pendant la Première Guerre mondiale seront reproduits au début de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, les dispositions du traité de Versailles avaient strictement interdit la possession de sous-marin à l'armée allemande de Weimar, mais il semble que les savoir-faire des techniciens et des ingénieurs aient pu être sauvegardés et surtout réutilisés pour la mise au point des plus redoutables sous-marins de la Seconde Guerre mondiale, et notamment les U-boote XXI, qui semblent avoir fixé le standard de la plupart des sous-marins d'attaque, y compris ceux qui naviguent aujourd'hui. Si la propulsion nucléaire a pris le pas sur le diesel-électrique, il n'en reste pas moins que cette génération de sous-marin, particulièrement silencieuse et furtive, constitue toujours une arme d'interdiction extrêmement performante.

La contrainte de recharger les batteries avec un schnorchel, c'est-à-dire un tube permettant l'évacuation des gaz d'échappement en immersion, les rend tout de même assez difficilement détectable dans les immensités marines. On notera d'ailleurs que les pays qui cherchent à se doter d'une capacité navale mais qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propulsion nucléaire sont d'excellents clients des arsenaux allemands, français, et même néerlandais, qui réalisent toujours des sous-marins diesels-électriques, descendants en droite ligne de ces « bateaux », – le vrai nom des submersibles – qui faisaient régner la terreur entre la Manche et la mer du Nord, avant de chasser en meute lors de la bataille de l'Atlantique pendant la Seconde Guerre mondiale.



Des victimes américaines du naufrage sont transportées avec le drapeau de leur pays, le 27 mai 1915.

5. La Décoration Maritime de Guerre

Origine

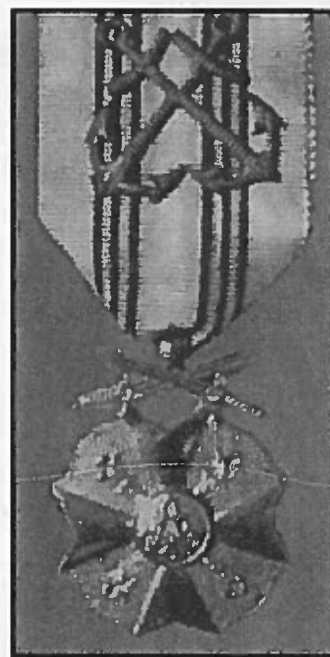
Créée par l'Arrêté Royal du 19 novembre 1918 pour honorer la belle conduite des gens de la mer (membres de la marine de pêche ou la marine marchande).

Description

Cette décoration comprend cinq classes: les croix de 1ère et 2ème classe et les médailles de 1ère 2ème et 3ème classe (Vermeil, argent et bronze). Elle est identique à la Décoration Civique de guerre (type 1867 modifié en 1915) à l'exception du ruban avec ses 2 ancrs entrecroisés. Le ruban est vert d'eau avec deux liserés doubles aux couleurs nationales partageant verticalement le ruban en trois parties égales. Normalement les ancrs sont du même métal que la médaille ou la croix.



*Décoration maritime
Croix de première classe*



*Décoration maritime
Médaille de troisième classe*

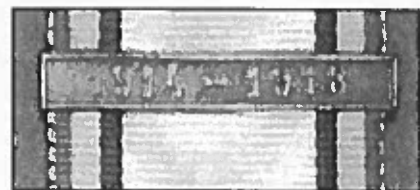
Diplôme et brevet

Un brevet est prévu par l'arrêté royal, délivré par le ministère de l'intérieur.

6. Les Décorations Civiques entre 1914 et 1918

Origine

La résistance opiniâtre de l'armée belge à l'offensive allemande en août 1914 entraîna des représailles sur la population civile, les croix et médailles civiques ont pour but de récompenser des actes de courage, de dévouement et d'humanité conformément à l'Arrêté Royal du 21 juillet 1867 qui institue la décoration civique. Elles furent aussi décernées à des civils ou militaires non-combattants (Infirmiers, infirmières, évadés, ...) pour mérite exceptionnel témoignant de leur dévouement à la Patrie à l'occasion des événements de guerre. Cette décoration se basait sur la Décoration Civique instituée en 1867 et comptait cinq classes, les croix de 1ère et 2ème classe ainsi que les médailles d'or, d'argent et de bronze. Il existe deux versions de cette décoration civique de guerre, la décoration créée en 1915 a été remplacée par la deuxième version créée en 1919.



1) La décoration civique 1914-1915

Créée par l'Arrêté Royal du 18 mai 1915, la Décoration Civique 1914-1915 est inspirée du modèle de 1867 mais le ruban est différent, on y applique une barrette 1914-1915 et on y trouve deux sabres croisés mais, à cause des circonstances de la guerre, on garde le monogramme royal du roi Léopold II. Le gouvernement belge en exil en France a remis quelques Décorations Civiques 1914-1915 à des militaires non combattants, à des civils infirmiers ou médecins. Les bijoux furent fabriqués en France mais sont aujourd'hui pratiquement introuvables.



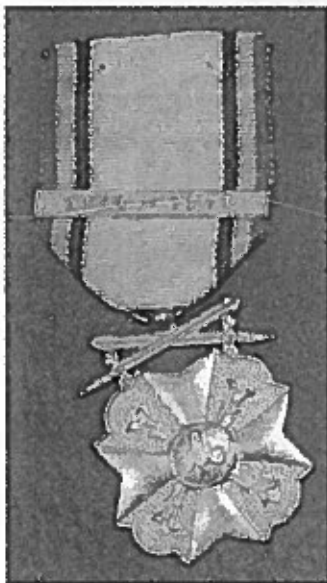
2) La décoration civique 1914-1918

Créée par l'Arrêté Royal du 12 décembre 1918, la Décoration Civique 1914-1918 tient compte de la prolongation de la guerre jusqu'au 11 novembre 1918. La barrette porte l'inscription 1914-1918. Créée avec le monogramme de Leopold II, on y appliquera le monogramme "A" du roi Albert I à partir de l'Arrêté Royal du 14 juin 1919.



Description

Les croix sont exécutées en émail blanc et aurifiées ou argentées selon la classe. L'avert et le revers sont identiques, c'est une croix de Malte composées de 4 branches échancrées de 35 mm de largeur, portant le monogramme royal dans le médaillon central et les glaives croisés (en or ou argent selon la classe) entre les branches de la croix. Le ruban est d'un vert d'eau avec les couleurs belges (rouge, jaune et noir) à chaque bord et porte une rayure en or de 4 mm de large (remplacée plus tard par une bande jaune) au centre (à l'exception du type 1914-15).



Décoration civique
1914-1918
Médaille 1ère classe

Les médailles (or, argent ou bronze selon la classe) portent les glaives entre l'anneau et la branche supérieure du bijou. Le ruban est identique à celui des croix mais sans la rayure centrale. Les cinq classes ont, sur le ruban, la barrette "1914-1918" dans le même métal que pour la classe de la croix ou de la médaille.

Diplôme et brevet

Un brevet est prévu par l'arrêté royal, il s'agit d'un document bilingue avec en-tête aux Armes de Belgique, il est délivré par le ministère de l'intérieur.

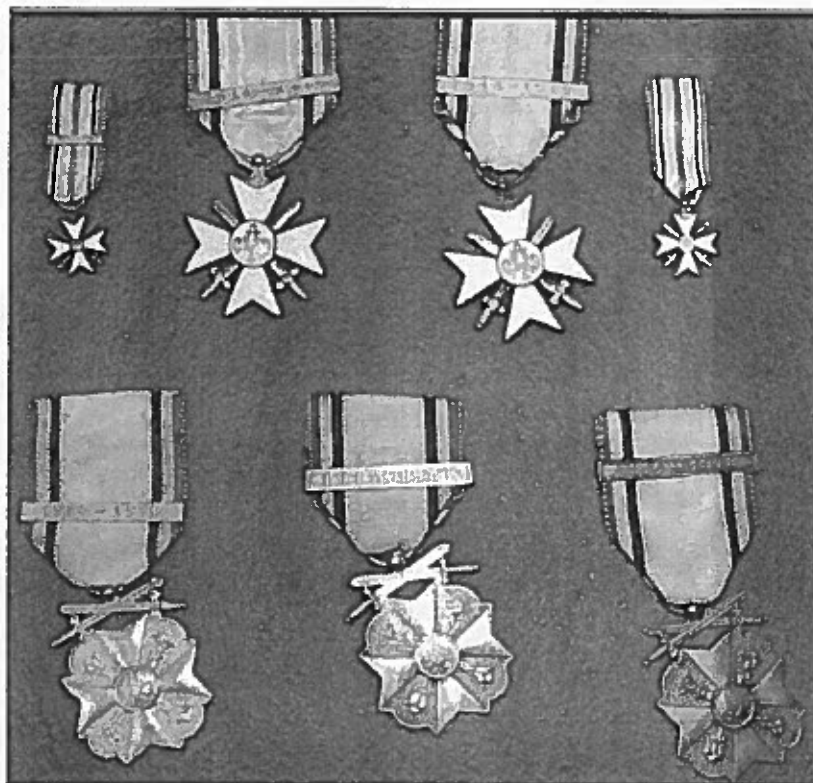


Décoration civique
1914-1918
Croix 1ère classe

Passion collection

Théoriquement, on peut trouver 3 versions de la décoration :

- 1) La décoration avec la barrette 1914-1915 et le monogramme Leopold II (deux L entrelacés)
- 2) La décoration avec la barrette 1914-1918
 - a. Avec le monogramme L
 - b. Avec le monogramme A d'Albert I et une rayure d'or sur les rubans des croix



7. La Médaille du Roi Albert

Décernée aussi bien à des Belges qu'à des étrangers qui, pendant la guerre, s'étaient montrés exceptionnellement actifs à promouvoir, organiser ou administrer des oeuvres de charité et d'humanité ayant pour but d'aider des Belges en détresse pendant la première guerre mondiale. Cette médaille en bronze fût établie par l'Arrêté Royal du 7 avril 1919.

Description

Elle porte, à l'avant, au centre d'une couronne de feuilles de laurier, l'effigie du roi Albert I (tête nue, profil gauche) entourée du texte "ALBERT ROI DES BELGES". Au revers se trouve, au milieu des mêmes feuilles de laurier, "EN / TEMOIGNAGE / DE RECONNAISSANCE / NATIONALE". Au choix du décoré, la médaille pouvait être remise avec les textes en flamand : "ALBERT KONING DER BELGEN" et "ALS / BLIJK / VAN 'S LANDS / ERKENTELIJKHEID". Au revers, figurent également en bas, les dates "1914 - 1918" après un espace prévu pour graver le nom du titulaire.

Le ruban est amarante avec les couleurs nationales au milieu. Ceux qui s'étaient distingués par leur mérite dans le domaine du ravitaillement de la Belgique occupée, recevaient la médaille avec deux rayures latérales aux couleurs nationales.

La médaille a été dessinée par G. DEVREESE.

*Médaille du Roi Albert
Humanité*



*Médaille du Roi Albert
Ravitaillement*



Parmi les récipiendaires illustrent, on notera les médecins militaires Major-général Antoine DEPAGE et Lieutenant-général Paul DERACHE.

Passion - Collection

Il existe donc 4 versions de cette médaille, en français et en néerlandais, avec une rayure centrale ou deux latérales.

Je n'ai pas connaissance d'un diplôme ou brevet particulier.



*Médaille du Roi Albert
(revers Fr et Nl)*



8. La Médaille de la Reine Elisabeth

Origine

Le monde entier saluait l'honneur chevaleresque du Roi Albert et rendait hommage à la charité de la Reine Elisabeth. A côté de distinctions telles que la croix de guerre ou les médailles civiques, récompensant les actes de courage, cette décoration à laquelle est attaché le nom de la Reine Elisabeth a été créée pour récompenser les Belges ou étrangers qui se sont dévoués pour soulager les infortunes de toute nature résultant de la guerre et plus spécifiquement en donnant des soins aux malades ou blessés pendant au moins une année et ce, jusqu'au 30 septembre 1919. Cette médaille fut créée par Arrêté Royal du 15 septembre 1916 complété par celui du 14 mai 1919.

Description

La médaille est en bronze patiné de 35 mm de diamètre dont le bord est formé de quatre petites branches légèrement dépassantes. A l'avert, le buste drapé de la Reine Elisabeth, de profil à droite est entouré de l'inscription "ELISABETH REINE DES BELGES". Au revers on voit une infirmière tenant une lampe à huile (probablement la représentation de Florence Nightingale) entourée du texte latin "PRO PATRIA HONORE ET CARITATE" avec en bas les dates "1914 - 1918" (Pour la Patrie, l'Honneur et la Charité). L'avert et le revers sont surmontés d'une couronne de feuilles de lauriers dont l'intérieur est évidé sauf dans le cas d'une attribution pour récompenser le dévouement dans un hôpital, on y trouve alors une croix pattée en émail rouge.

Le nom du graveur est évoqué sur le revers de la médaille (près du socle de la lampe, un petit R dans un grand V : Victor ROUSSEAU).

Le ruban est gris avec des liserés roses aux deux bords.

Passion - collection

La médaille n'existe qu'en français. Si en principe elle est en bronze patiné, on en trouve allant du bronze clair au bronze « chocolat » et il existe une version dorée à l'or fin ce qui en fait un bijou de luxe.

Il existe un brevet pour chaque cas d'attribution



*Médaille de la Reine
Elisabeth avec croix rouge*



*Médaille de la Reine Elisabeth
Avers sans croix rouge*



Médaille de la Reine Elisabeth (revers)

9. La Médaille du Combattant Volontaire 1914-1918

Origine

Assez bizarrement, cette médaille ne sera créée que bien après la guerre, par l'Arrêté Royal du 17 juin 1930. Il s'agit pourtant de souligner l'effort d'un citoyen belge ou d'un étranger qui a souscrit un engagement volontaire pour servir dans les forces armées belges pendant la 1ère Guerre Mondiale (1er août 1914 – 11 novembre 1918).

De nombreuses stipulations permettent l'attribution de cette médaille à différentes catégories de volontaires méritants.

Si le volontaire a moins de 40 ans, il doit avoir effectivement servi dans une unité de combat en zone dangereuse pendant aux moins 6 mois. Cette durée est réduite à 3 mois pour les volontaires de plus de 40 ans et à un mois pour les volontaires âgés de plus de 50 ans.

La médaille peut aussi être attribuée au personnel (toujours volontaire) d'une unité sanitaire stationnée en Belgique non-occupée totalisant au moins deux années de service ou encore aux jeunes, évadés de la Belgique occupée, à des volontaires belges du corps expéditionnaire canadien ...

Description

La médaille est en bronze patiné de forme ovale avec un diamètre vertical de 34,5 mm et 28 mm de diamètre horizontal.. L'avert comporte, sous une couronne royale encadrée de lauriers, les figures de deux volontaires, l'un en second plan, porteur d'un bonnet dans le style 1830, l'autre avec le casque de 1914. Le revers porte les dates "1914-1918" au milieu et le texte "VOLUNTARIIS PATRIA MEMOR" en cercle sur le bord. Le ruban moiré est bleu roi (bleu foncé uni).

Derrière le casque, sur le bord de la médaille, le nom du graveur : Eugène J. DE BREMAECKER

Diplôme et brevet

Il existe une lettre-avis à entête du Royaume avec les Armes émise par le Ministère de la Défense Nationale.



*Médaille du volontaire
combattant*

Passion - Collection

Variante : certaines médailles portent l'inscription « VOLONTARIIS » au verso



Revers VOLONTARIIS



Revers VOLONTARIIS

10. La Médaille Commémorative Coloniale 1914-1918

Origine

Cette médaille commémorative fut décernée aux personnes qui, en service dans la colonie (Congo) le 4 août 1914, furent maintenus dans leurs fonctions civiles ainsi qu'à ceux qui ayant rejoint l'armée ont, par après, reçu l'ordre de retourner à leur fonction civile.

Description

Cette médaille en bronze doré fut établie le 20 juin 1935. L'avvers et le revers sont identiques : une étoile à cinq pointes perlées, avec un lion en médaillon, sur un fond de feuilles. La suspension de la médaille est formée par des lauriers.

Le ruban est bleu outremer avec un liseré tricolore sur chaque bord (noir à l'extérieur), une barrette avec millésimes "1914-1918" se place sur le ruban.



11. La Médaille Commémorative de la Campagne d'Afrique

Origine

Alors que la guerre faisait rage en Europe, les Allemands ne sont pas restés inactifs en Afrique et la Force Publique belge fut engagée dans plusieurs campagnes coordonnées avec des corps français ou anglais. Cette médaille était destinée aux participants de ces campagnes au Cameroun (1914-1916), en Rhodésie (1914-1915), dans l'Est-Africain allemand (1916) ou sur les frontières orientales du Congo belge entre 1914 et 1918. Elle fut créée par Arrêté Royal du 21 février 1917 et comporte deux classes, la médaille d'argent (pour les militaires ou fonctionnaires européens) et celle de bronze (pour les indigènes). La dernière grande campagne en 1917, partant du Tanganika dans l'Est-Africain allemand se terminera avec l'occupation de la ville de Mahenge. Les Campagnes d'Afrique prendront fin à la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, la Force Publique avait perdu 9.000 hommes dans ces opérations.

Description

La médaille a 30 mm de diamètre et est surmontée d'une couronne royale avec bélière. L'avvers montre un lion, les pattes de devant sur un rocher avec au fond, d'autres rochers et quelques plantes et arbres tropicaux. En haut se trouve une petite étoile qu'on retrouve sur le revers, entourée des dates "1914" et "1916". Le revers reprend trois branches de laurier, partiellement couvert des principales citations des campagnes d'Afrique: KAMERUN / OUESSO ASSOBA / MULUNDU JAUNDE / AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE / KIGALI / NUANSA UDJI / USUMBURA BIARAMULO / KITEGA ST MICHEAL / TABORA". Le ruban est bleu clair avec un liseré jaune de cinq millimètres de chaque côté.

Variantes

Un Arrêté Royal de 1931 modifiait la dénomination de la médaille pour faire état 'des campagnes d'Afrique, la date figurant au revers devait être modifiée et devenir "1917". Comme la plupart des titulaires avaient déjà reçu leur médaille, la victoire de Mahenge clôturant la campagne de 1917 sera commémorée par une barrette "MAHENGE" portée sur le ruban.

*Campagne d'Afrique 14-18
(Argent)*



Campagne d'Afrique 14-18 (revers)

*Campagne d'Afrique 14-18
(Bronze)*



13. La Médaille de la Victoire 1914-1918

Origine

A la fin de la guerre, le maréchal Foch proposa la création d'une médaille interalliée de la Victoire. Cette proposition adoptée se concrétisa en Belgique par la Médaille de la Victoire instituée par Arrêté Royal du 14 juillet 1919. Elle fut attribuée à tous ceux qui ont servi dans les forces armées belges mobilisées entre le 1er août 1914 et le 11 novembre 1918. Ensuite, par des stipulations postérieures, elle pouvait également être attribuée aux participants des campagnes en Afrique, sous certaines conditions aux membres de la marine marchande et aux pêcheurs belges titulaires d'une décoration maritime de guerre.

Au départ, elle est portée immédiatement après la Médaille de l'Yser mais cette position sera modifiée au fil du temps.

Description



Point commun à toutes les médailles, la forme ronde de 36 mm présentant une victoire ailée sur l'avvers (ce concept ne fait pas partie de la culture asiatique d'où les versions adaptées du Japon et du Siam) et au revers, l'inscription "LA GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION" et les noms des différentes nations.

Pour la médaille belge, la Victoire, ses ailes étendues, portant une épée, est debout sur un soleil levant. A l'avvers, au centre, dans une couronne de lauriers, se trouve les petites armes de la Belgique (écu avec lion surmonté de la couronne royale). En cercle, neuf armoiries des pays alliés (France, Etats Unis, Japon, Russie, Brésil, Serbie, Portugal, Italie et Grande Bretagne) et suivant le bord de la médaille, le texte bilingue "LA GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION / DE GROOTE OORLOG TOT DE BESCHAVING".

Le ruban est commun à toutes les médailles, du type "arc-en-ciel" en fait, deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge et se terminant par un fin liseré blanc.

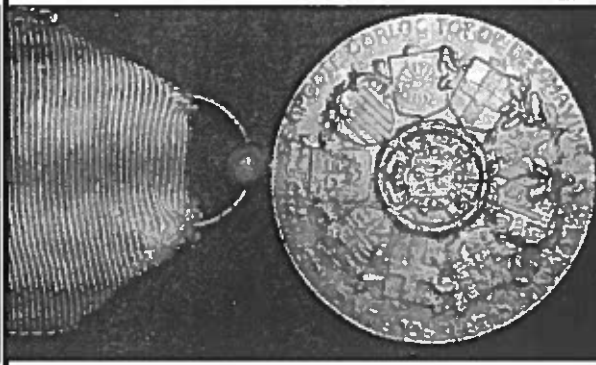
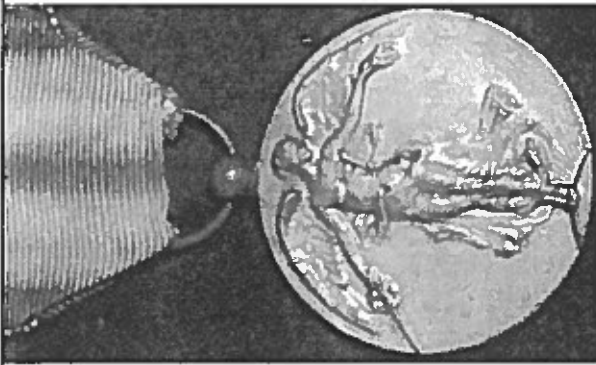
La médaille belge est une création de Paul DUBOIS

Passion - Collection

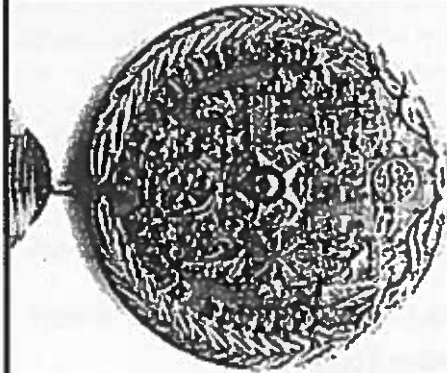
- ❖ Chaque pays était libre de faire exécuter la médaille par ses propres artistes, les dessins sont donc différents et la prescription demandant l'inscription des noms des pays alliés n'a pas toujours été respectée. Il existe de très nombreuses variantes.
- ❖ Le ruban de la médaille des Etats-Unis est surchargé de barrettes précisant les campagnes du récipiendaire.
- ❖ Au total, quatorze pays ont décerné cette décoration.
- ❖ On notera que les médailles de Grande-Bretagne et d'Afrique du Sud sont identiques en avers mais que le revers Sud-africain reprend le texte en anglais et en néerlandais. De plus, pour ces deux médailles, le nom du titulaire est gravé sur la tranche.
- ❖ Pour des raisons qui demeurent inconnues, la Pologne n'a pas procédé à la frappe de cette médaille. La médaille a peut-être été frappée à l'initiative d'un groupe de vétérans.
- ❖ Bien qu'ayant participé à la guerre du côté allié, les pays suivants n'ont pas créé de médaille interalliée de la victoire : Chine, Russie, Serbie.

Afrique du Sud	75.000
Belgique	350.000
Brésil	2.500
Cuba	7.000
Etats-Unis	2.500.000
France	2.000.000
Grande-Bretagne	6.300.000
Grèce	200.000
Italie	2.000.000
Japon	700.000
Portugal	100.000
Roumanie	300.000
Siam	1500
Tchécoslovaquie	90.000

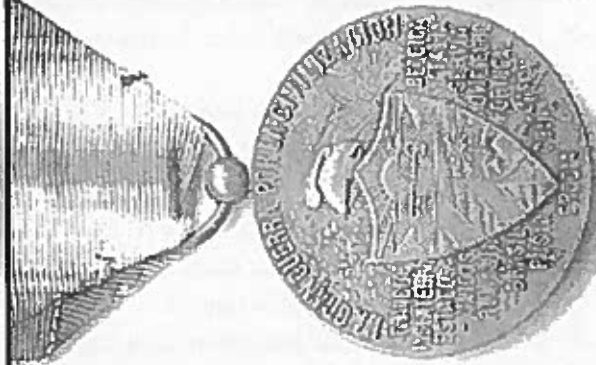
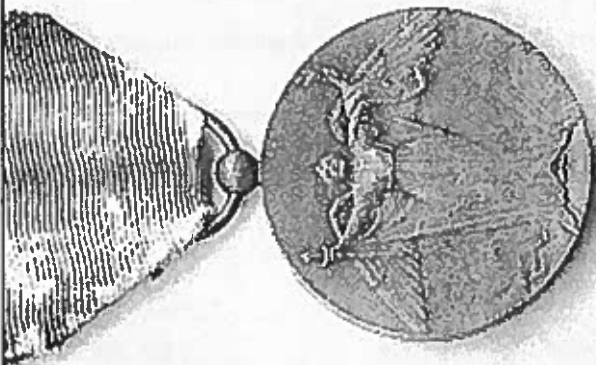
BELGIQUE



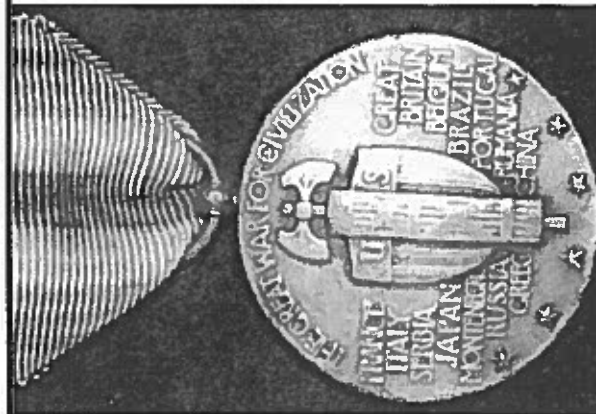
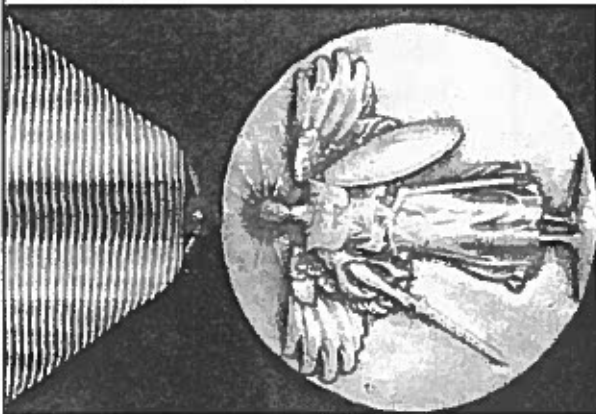
BRESIL



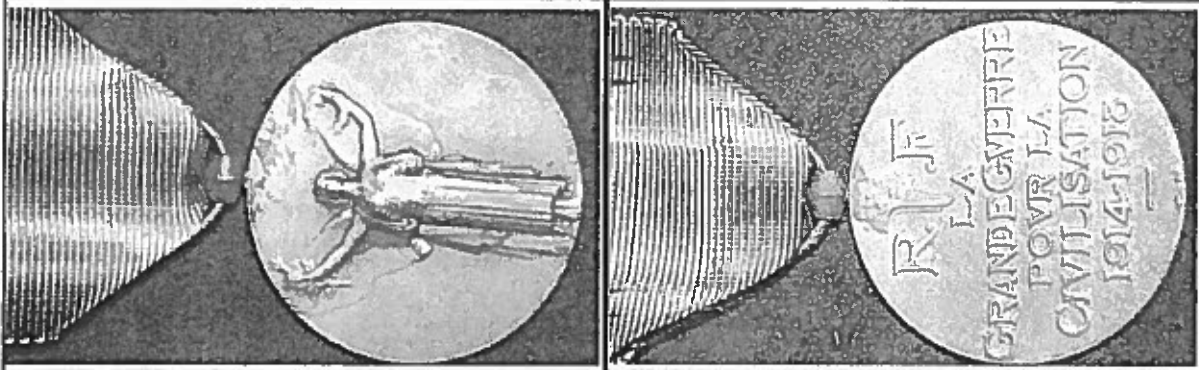
CUBA



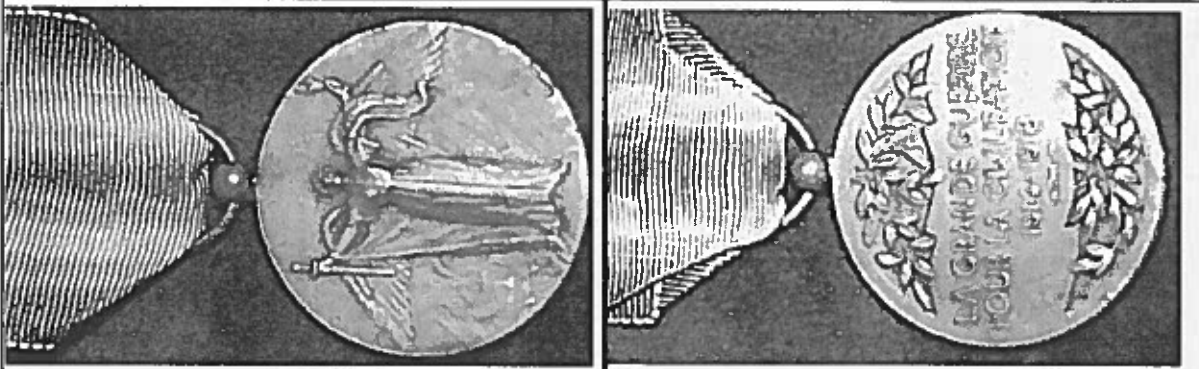
ETATS - UNIS



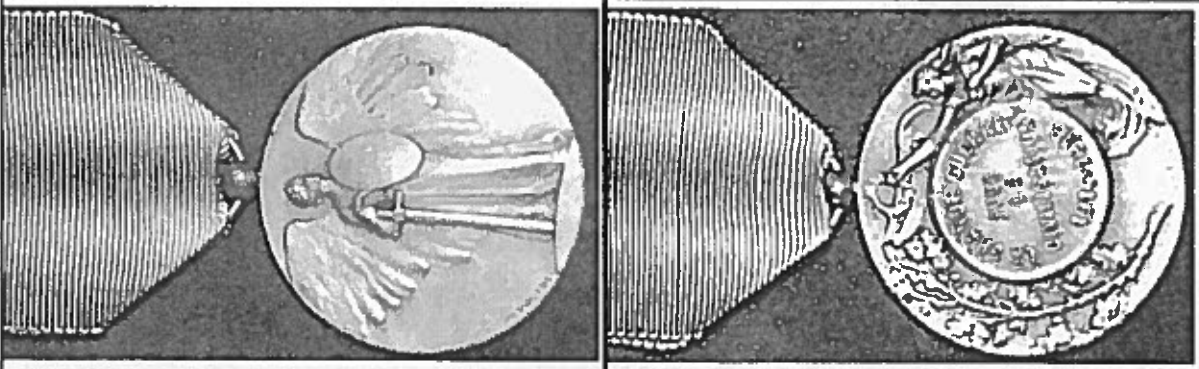
FRANCE (type Morlon)



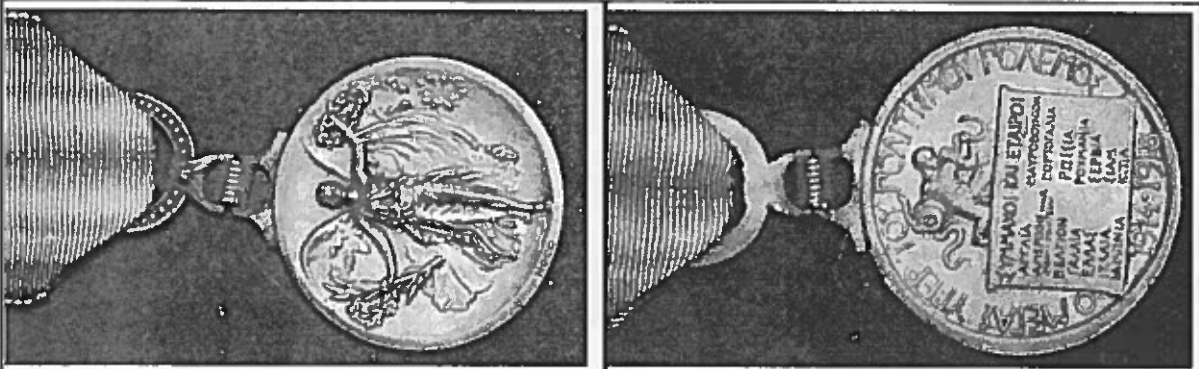
FRANCE (Type Chales)



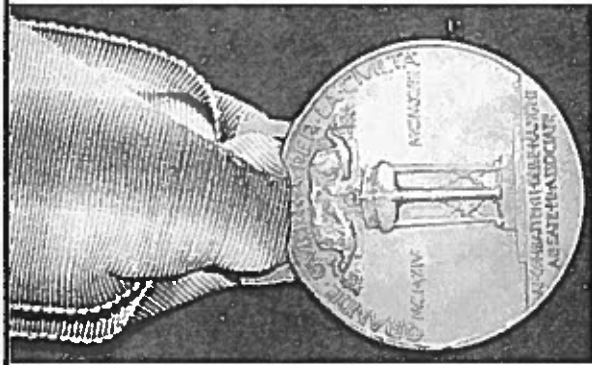
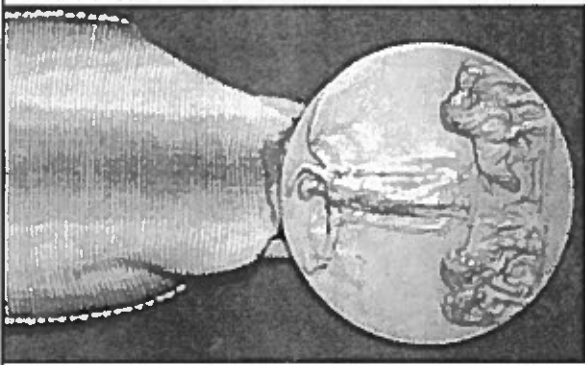
FRANCE (type)



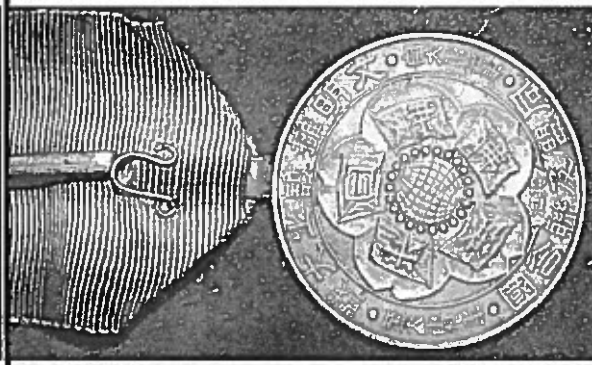
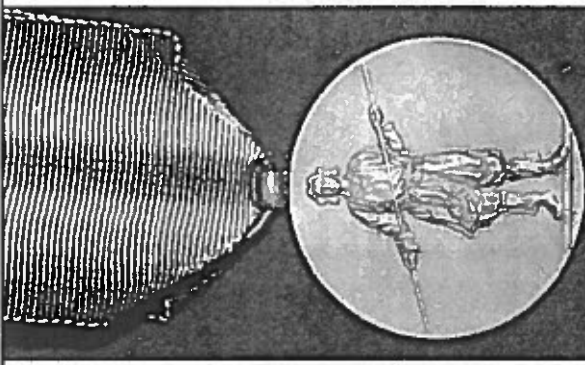
GRECE



ITALIE



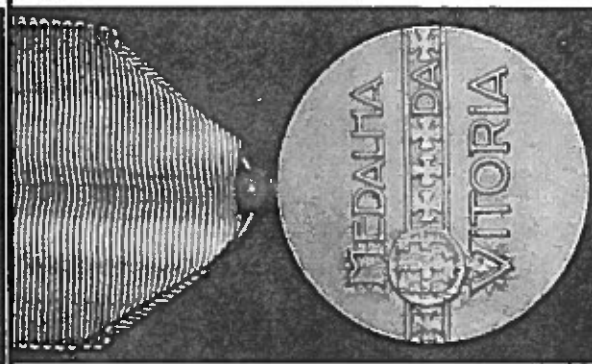
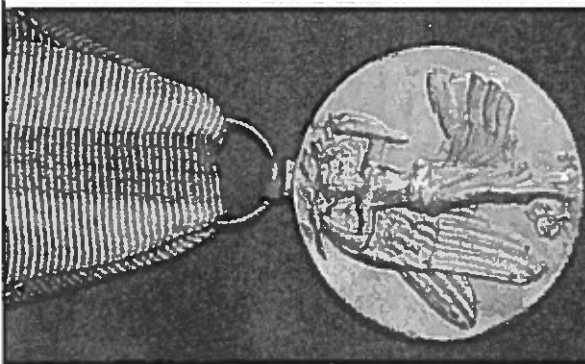
JAPON



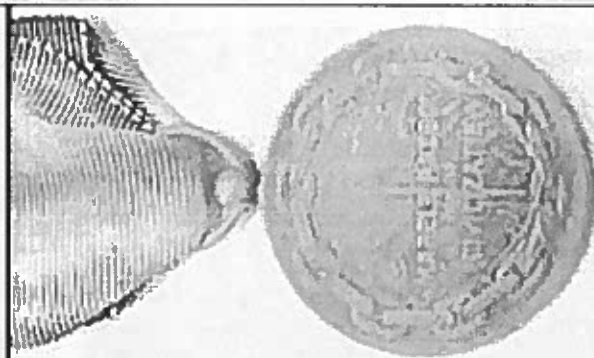
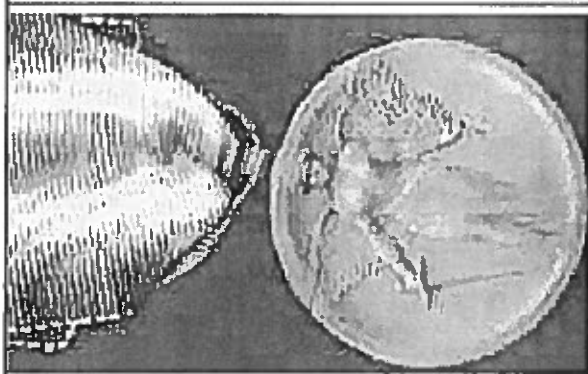
POLOGNE



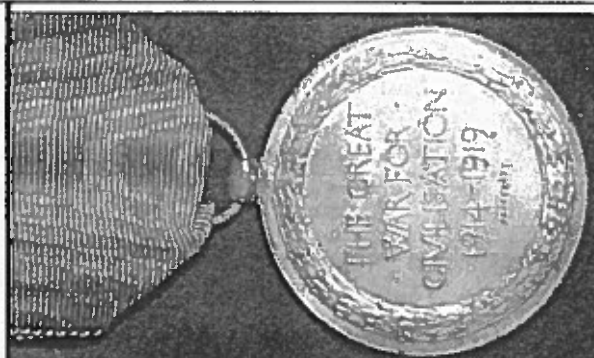
PORTUGAL



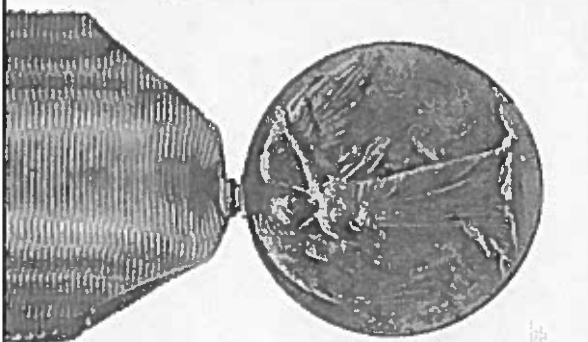
ROUMANIE



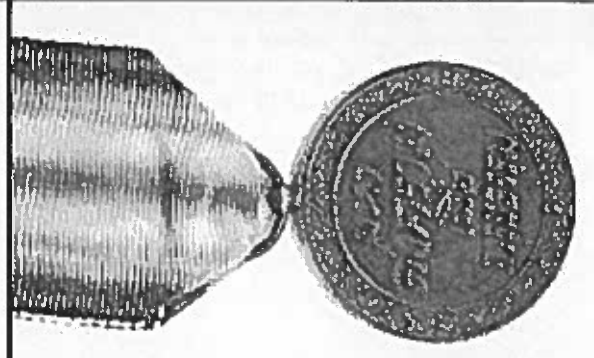
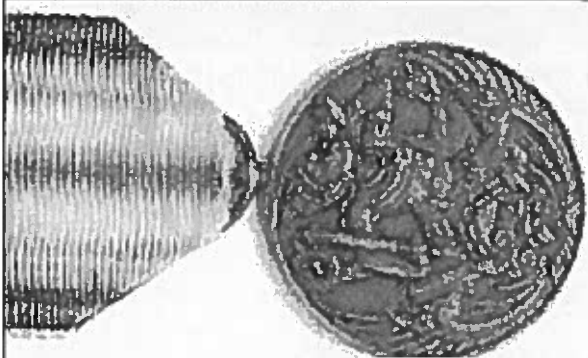
ROYAUME-UNI



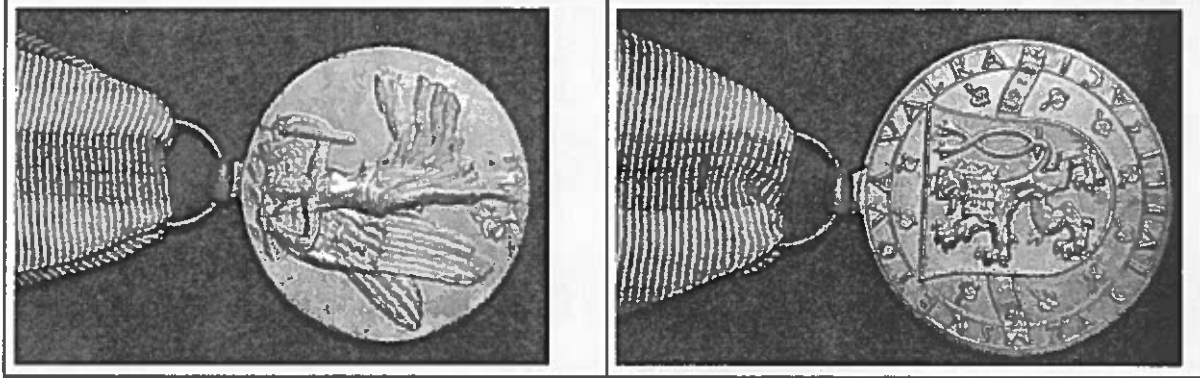
RSA (AFRIQUE DU SUD)



SIAM (THAÏLANDE)



TCHECOSLOVAQUIE

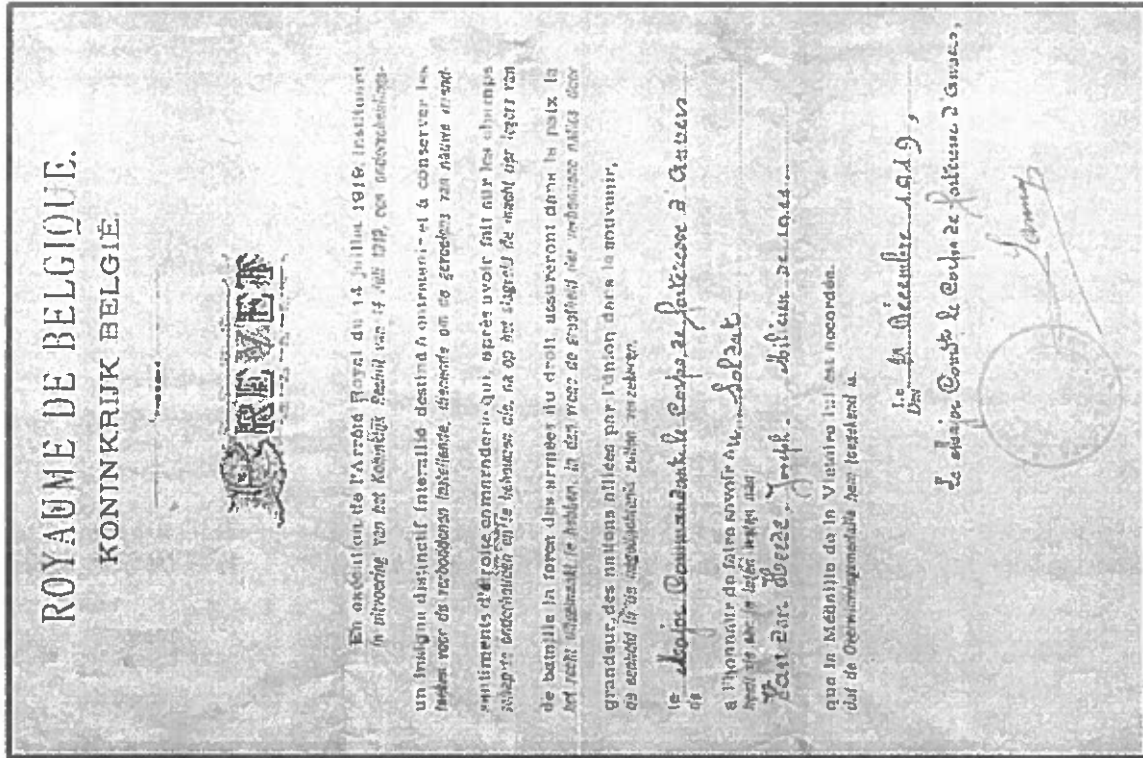


Brevets

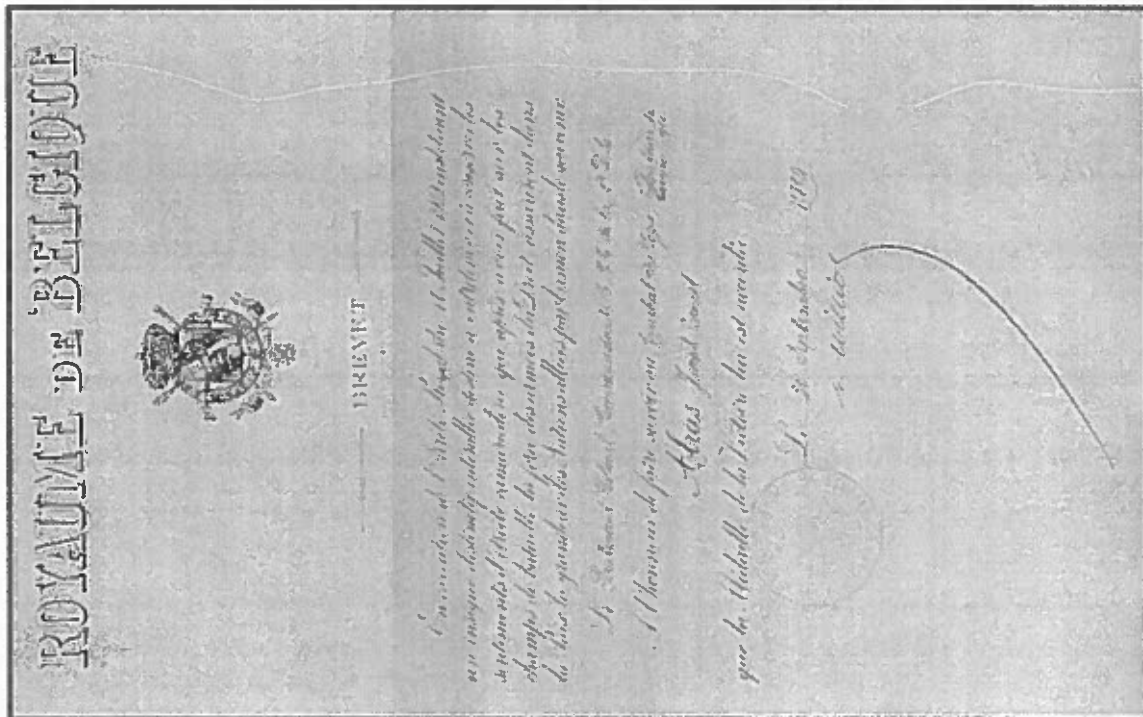
La médaille de la victoire était accompagnée d'un brevet attribué par les commandants d'unité (Voyez les signataires des documents). L'entête est toujours au « ROYAUME DE BELGIQUE » avec les grandes ou petites Armes mais avec de nombreuses variantes dans les cadres ou l'impression. En principe, le texte est unilingue, français ou néerlandais, mais il existe des exemplaires bilingues.



BREVET à l'entête du « ROYAUME DE BELGIQUE », petites Armes, encadrement fleurs, Français
 1919, Imprimerie Liégeoise à Liège, 22.2 x 33.3 cm



BREVET à l'entête du « ROYAUME DE BELGIQUE », Bilingue 1919, 22.2 x 33.3 cm



BREVET à l'entête du « ROYAUME DE BELGIQUE », petites armes, Français 1919, 22.2 x 33.3 cm



BREVET à l'entête du « ROYAUME DE BELGIQUE », grandes Armes, encadrement en lignes et fleurs stylisées, néerlandais 1919, Imp. du G. Q. G. 22.2 x 33.3 cm



BREVET à l'entête du « ROYAUME DE BELGIQUE », grandes Armes, encadrement en lignes et fleurs stylisées, Français, 1921, Imp. du G. Q. G. 22.2 x 33.3 cm

TOUS REFUGIES ?

Novembre 2015.

Etienne CARLIER,

CDCA.

1/. « Réfugiés » : sur quelles bases juridiques ?

Depuis le début de l'exode des réfugiés vers l'Europe, la presse utilise un vocabulaire inadapté. Elle a longtemps parlé de « migrants », terme qui ne présente aucun sens juridique. Il désigne « quelqu'un qui effectue une migration » (Larousse). C'est valable aussi bien dans sa région que vers un autre pays, dans n'importe quelle circonstance et pour quelle que raison que ce soit. Un cadre qui quitte la Belgique pour aller travailler au Luxembourg dans une succursale de son entreprise est aussi un migrant ...

La presse a aussi abondamment parlé d'« immigrés ». Ce terme s'emploie pour désigner une personne « qui a immigré et qui est allée se fixer dans un pays étranger » (Larousse). Aucun contenu sur le plan juridique. Encore un terme fourre-tout qui évite de donner des explications au grand public.

« Réfugié » est le terme propre, qui contient une base juridique clairement définie. Encore faut-il la trouver ...

En Droit International Public (DIP), « réfugié » s'applique à toute personne qui a fui le pays dont il a la nationalité, en raison de persécutions ou de menaces dont il a été l'objet. Ou encore : toute personne qui a fui son pays en raison d'un conflit armé ou de troubles intérieurs.

Le Droit International Humanitaire (DIH), quant à lui, ne définit pas le réfugié. Il parle de personne civile – donc protégée – ne participant pas au combat. Il englobe aussi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, suite à des troubles internes.

Bien sûr, on pensera aux Conventions de Genève de 1949. Seule la Quatrième Convention fait allusion, à l'article 3, aux « personnes protégées, sans distinction de leurs race, religion, sexe, idées, ... ». Il s'ensuit la liste de toutes

les actions interdites contre ces personnes.

L'article 15 définit les « zones neutralisées, pour la protection de ceux qui ne participent pas aux combats ». Par extension, il peut s'agir d'un autre pays...

Les Protocoles additionnels de 1977 ne parlent que de « personnes protégées ».

Reste encore l'ancienne mais toujours valable « clause de Martens », stipulant que « la personne humaine reste sous la sauvegarde des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique ». Une formule diplomatique très large, qui préconise une protection globale aux non-combattants. Allez expliquer cela aux terroristes de Daesh ...

Ces éléments de droit étaient insuffisants car ils ne détaillent pas complètement le statut des réfugiés. C'est la raison qui amena l'ONU à proposer l'adoption d'une nouvelle convention – la Convention de Genève de 1951 – spécialement consacrée au statut des réfugiés.

En voici les grandes lignes.

Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés (contenu).

Art. 1 :

- Définition : celui qui fuit son pays pour ses idées, sa race, sa religion,...
- La protection de la convention cesse dès que les causes de la fuite ont disparu (retour ...).

Art. 2 : Tout réfugié doit se soumettre aux lois du pays d'accueil et aux mesures prises pour le maintien de l'ordre public.

Art. 3 : Un accueil sans discrimination doit être assuré au réfugié.

Art. 4, 5, 6, 7, 8 : énumération des mêmes droits que ceux des nationaux.

Art. 9, 10, 11 : cas particuliers.

Art. 12 à 16 : les droits des réfugiés (propriété, ester en justice, ...).

Art. 17 : droits identiques à ceux de tout ressortissant étranger installé dans le pays, sans restriction.

Art. 18 et 19 : professions accessibles pour les réfugiés.

Art. suivants : situation administrative.

Art. 31 à 34 : cas d'expulsion et naturalisation facilitée.

Art. 38 et ss : clauses finales et d'application de la convention.

Par conséquent, notre pays – comme les 190 autres pays signataires de la Convention de Genève de 1951 – est tenu de respecter celle-ci et l'a intégrée dans sa législation.

Mais tous les réfugiés le sont-ils vraiment ?

La Convention de 1951, seule base juridique complète traitant de ce problème, parle bien de réfugiés ... politiques, c'est-à-dire, pourchassés pour les raisons citées plus haut.

Par contre, la convention ne concerne pas les «réfugiés économiques », ceux qui depuis des dizaines d'années pénètrent chez nous afin de bénéficier de notre sécurité sociale et cela, au lieu de travailler à la mise en valeur de leur pays, comme nos ancêtres l'ont fait durant des siècles. Aucune règle juridique n'oblige nos dirigeants à accepter ces « réfugiés économiques », pour qui nous n'avons d'ailleurs pas de travail.

La Convention de Genève de 1951 est claire. Et pourtant, nombre de politiciens semblent l'ignorer, préférant – par démagogie – jouer les bienfaiteurs. On ne sait jamais, les réfugiés pourraient un jour voter ...

2/. Commentaires.

- En Belgique, l'accueil des réfugiés se déroule plutôt bien. Nous respectons la Convention de Genève de 1951 et nos engagements. En fait, le phénomène n'est pas nouveau : nos parents et grands-parents ont aussi été réfugiés en 1940, devant l'invasion allemande. Ce passage de l'Histoire devrait cependant rappeler à nos services de sécurité que le flot de réfugiés de 1940 contenait nombre de saboteurs ennemis déguisés. Pourquoi y a t'il tant d'hommes jeunes et sans famille parmi les réfugiés actuels ? Chaque cas devrait être étudié et surtout gardé à l'œil.
- Intéressons-nous au cas de ces jeunes hommes parmi les réfugiés. Leur nombre est frappant et ils voyagent le plus souvent sans leur famille, en groupes.

En 1940, pas de jeunes parmi les réfugiés : c'est normal, ils étaient au front. Ceux d'aujourd'hui ont donc quitté la Syrie et l'Irak, plutôt que de défendre leur pays face à l'inexorable progression des terroristes de l'Etat Islamique. Ils ont refusé l'enrôlement dans leur armée nationale, qui en aurait bien besoin. Bref, ils ont déserté. Les pays d'accueil doivent-ils accepter les déserteurs sous le couvert d'un statut de réfugié ? Ce n'est bien sûr pas prévu par la Convention de Genève de 1951. Nos autorités se saisiront-elles du problème ou couvriront-elles le délit ?

- Art. 1, B 3.

Cet article stipule clairement que la personne perd le statut de réfugié, dès que les causes de la fuite de son pays d'origine ont cessé.

Par conséquent, l'arrivée de réfugiés sur notre territoire ne doit pas nécessairement être considérée comme définitive. N'en déplaise à certains partis et syndicats qui parlent déjà de leur attribuer la nationalité belge ... pour gagner des électeurs.

- Sécurité.

L'infiltration sur notre territoire de djihadistes a longtemps été décriée par des naïfs bien-pensants. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de preuves qu'ils sont bien là et que leur nombre augmente. L'affaire de l'attentat raté du Thalys n'est qu'un cas parmi d'autres, que la presse passe sous silence, afin de ne pas « diaboliser » l'islamiste. Moins la population s'en préoccupe, mieux ça vaut. Et le mal progresse ...

Le flot de réfugiés qui submerge nos structures d'accueil est un vecteur de pénétration idéal pour une « cinquième colonne » prête à l'action.

3/. Sommes-nous protégés ?

Le journal quotidien L'Echo présentait un article inquiétant dans son édition du mercredi 21 octobre 2015 (page 4), intitulé : « Un suivi lacunaire pour les camps djihadistes dans les Ardennes ».

L'article fait mention de plusieurs camps terroristes organisés par Sharia4Belgium et le PKK, sans se cacher ! Le Comité P de la Police déplore que les rapports de police relatifs à ces camps soient inexistantes ou très lacunaires. Les polices locales déclarent ne pas avoir été averties de la présence de ces camps à Jalhay, Hombourg et Trois-Ponts.

C'est un comble : ils ignorent ce qui se passe sur leur territoire. La Police fédérale n'aurait pas fait passer l'information ... Ces camps djihadistes ont eu lieu fin 2013 et en 2014. Cela continue certainement, vu l'absence de réaction des autorités. On n'en parle pas ...

C'est invraisemblable : nous avons sous les yeux des rassemblements de terroristes en puissance dont le but ultime est la destruction de notre culture judéo-chrétienne et de notre société. Cela se passe au grand jour et au lieu d'arrêter tout ce beau monde, les autorités ferment les yeux ! Enfin, ce rapport a été discuté au Parlement, à huis clos, le 20 octobre 2015. Précisons bien : « à huis clos ». Evidemment, il ne faut pas inquiéter le public et surtout ne pas déplaire à la communauté musulmane ... Ce n'est pas sur la Police ni même sur la Sûreté de l'Etat qu'il faut jeter l'opprobre mais sur la classe politique, incapable de prendre ses responsabilités et sur une opposition bornée et démagogique qui ne pense qu'en termes électoralistes.

4/. Une embellie au Proche-Orient ?

En Syrie, la situation a évolué favorablement depuis l'intervention musclée des Russes. Daesh a subi des revers et serait en déroute dans plusieurs régions. Les Russes accumulent les succès depuis un mois, alors que la coalition occidentale n'a fait que freiner l'avance de l'Etat Islamique par de timides actions. Normal : il ne fallait pas déplaire à l'Arabie Saoudite (pétrole !) et on préférerait laisser les rebelles islamistes submerger le régime d'Assad ... pourtant seul rempart contre Daesh. Pathétique ! Remarquez que depuis quelques semaines – début de l'intervention russe – les médias ne montrent quasi plus d'images de Syrie et ne parlent pas du retrait discret des Occidentaux et encore moins des revers de Daesh !

On peut finalement se demander où sont nos défenseurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ...

Dernières informations. (16 novembre 2015).

Un article doit bien se clôturer à un moment donné, alors que l'actualité continue son incessant déroulement.

Suite aux tueries de Paris, le 13 novembre, force est de remarquer que si mes commentaires (cfr supra) pouvaient encore être mis en doute par les plus naïfs

quant à l'infiltration de djihadistes parmi les réfugiés, les faits les corroborent. A ce jour, l'enquête a déjà révélé que deux des tueurs étaient venus dans le flux des réfugiés, quelques semaines plus tôt. D'autres habitaient Molenbeek, creuset de l'islamisme belge, dirigé plus de vingt ans par un pouvoir local fautif, protecteur de l'extrémisme religieux...

L'accueil des réfugiés, chez nous comme ailleurs en Europe, se déroule dans la précipitation : il faut les loger et les intégrer le plus vite possible, sans prendre le temps de faire le tri. On voit maintenant ce qu'il en coûte ... Or, chaque homme seul mérite une enquête et le refoulement dès le moindre doute ou l'absence de papiers d'identité. Il en va de la protection des citoyens.

Les attentats de Paris sont un message on ne peut plus clair : l'Etat Islamique est en guerre contre l'Occident. Les terroristes utilisent des bases sur notre territoire ; ils s'y entraînent au grand jour et leurs renforts arrivent parmi les réfugiés.

Et malgré tout cela, la Belgique ne relève pas son niveau d'alerte ! Quelles nouvelles mesures sont adoptées pour « filtrer » ces réfugiés ? Attend-t'on un attentat comme celui de Paris avant de fermer nos frontières et d'entamer un « grand nettoyage » ?

Il est tard, très tard mais peut-être encore temps d'abattre le Cheval de Troie.

Sources.

-Conventions de Genève de 1949 et 1951 et Protocoles additionnels de 1977.

-L'Echo du 21 octobre 2015.

-Informations de l'International Crisis Group.

-Analyse et interprétation de l'actualité.

ALLONS (RE)VOIR LA NORMANDIE !

Un voyage à la fois culturel et de détente par lequel nous vous proposons de parcourir quelques sites historiques et de mémoire ainsi que les paysages enchanteurs du bocage normand, havre de paix.

Dates : « J+4 » soient : les 10, 11 et 12 juin 2016

Programme

Vendredi 10 juin

08H00 : Départ de Mons (Place Nervienne)

10H00 : Amiens soit les hortillonnages (en barque) soit visite de la cathédrale.

12H00 : Déjeuner libre sur les quais

17H00 : Bayeux, visite de la tapisserie

18H30 : Arrivée à l'hôtel et installation. Souper et soirée libres.

Samedi 11 juin

08H30 : Départ de Bayeux

09H15 : Visite de la plage et du musée d'Utah Beach

12H00 : Saint Vaast la Hougue, visite de la célèbre épicerie Gosselin, du port. Déjeuner libre.

14H30 : Départ vers Sainte-Mère-Eglise

15H00 : Sainte-Mère-Eglise, visite du musée des troupes aéroportées US

17H00 : Départ vers Arromanches et visite du musée.

19H00 : Retour à Bayeux. Souper et soirée libres.

Dimanche 12 juin

08H30 : Départ de Bayeux vers Ouistreham

09H00 : Visite du musée Kieffer et du pont Pegasus Bridge

10H30 : Départ retour.

12H15 : Repas gastronomique au restaurant « Le champêtre » sur la rivière « Durdent » au Hanouard.

15H00 : Départ.

18H00 : Arrivée à Mons. Place Nervienne.

PRIX comprenant : Transport en car, entrées aux musées, hôtel avec petit déjeuner, repas du 3è jour.

290,00 € par personne en chambre double.

340,00 € par personne en chambre single.

Assurance annulation facultative : 35,00 € Par personne en sus (à payer avec le montant d'inscription).

Inscription au plus tard pour le 15 février 2016

Paiement sur le compte BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons avec la communication « Voyage en Normandie 2016 » suivie de votre nom et prénom.

Le paiement fait office d'inscription.

N.B. Seules les 30 premières inscriptions seront prises en considération !

Voyage en Normandie

Bulletin de participation

à renvoyer chez Alain KICQ, rue de la Licorne 34 – 7022 Hyon
Tél. 065/35 42 85 – GSM 0485/13 12 01 – e-mail: alain.kicq@hotmail.be

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone:

Adresse e-mail :

Nombre de personnes :

Chambre double : OUI - NON * 290,00 €/personne

Chambre single : OUI – NON * 340,00 €/personne

Assurance annulation : OUI – NON (*) 35,00 €/personne (facultatif)

(*) Cocher votre choix

Je verse la somme globale de € sur le compte du CROR

Mons

BE64 0015 7243 3452

Date du paiement :

Signature :

Activités

Samedi 23 janvier 2016:
Assemblée générale du CROR Mons
Conférence de Monsieur Baudouin DIEU
« Le chemin de fer belge dans la première
guerre mondiale »

Talon de réservation et d'inscription à renvoyer
chez Alain KICQ, rue de la Licorne 34 – 7022 Hyon
Tél. 065/35 42 85 – GSM 0485/13 12 01 – e-mail: alain.kicq@hotmail.be

Nom et prénom :

Votre e-mail :

- Verse le montant de la cotisation 2016, soit 12,50 €

- Participera à l'AG du CROR MONS avec personne(s) OUI - NON (*)

Je verse au compte **BE64 0015 7243 3452** du CROR Mons la somme de €

Pour la cotisation 2016 : 12,50 € OUI – NON (*)

Pour l'apéritif uniquement : 5,00 € (non-membres) OUI - NON (*)

Pour le repas de tradition du 23/01/2016 (**apéritif inclus**):

45,00 € (membres en règle de cotisation, épouses, compagnes) =

52,00 € (non membres) Xpersonne(s) =

Soit un total de €

Virement effectué le Signature :

(*) Barrer la mention inutile

